



RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2021

La transition écologique à Boulogne-Billancourt

INTRODUCTION

Avec Grand Paris Seine Ouest, notre Établissement Public Territorial, Boulogne-Billancourt est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de développement durable et désormais de transition écologique en faisant le choix de l'innovation et de technologies porteuses d'impacts positifs pour la préservation de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie.

Ce projet de territoire responsable s'inscrit dans le long terme et irrigue l'ensemble des politiques publiques de la Ville :

- De 2008 à 2014 :

- Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires (9 ans avant la loi Labbé de 2017)
- Création de l'agence Locale de l'Énergie
- Adoption du Plan Climat 2011-2019
- Grand Prix National de l'éco-quartier dans la catégorie « Performances écologiques / Innovations »
- Adoption d'un « Agenda 21 » 2011-2014
- Label de la stratégie Nationale de la Biodiversité pour le Schéma de Trame Verte et Bleue
- Trophée national du « Label Eco-quartier » en 2013 pour le quartier du trapèze
- Livraison de l'école des Sciences et de la Biodiversité

- De 2015 à 2020 (transfert en 2016 de la compétence environnement aux Etablissements Publics Territoriaux, conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) :

- Adhésion à la Charte Régionale de la Biodiversité gérée par Natureparif
- Territoire lauréat de l'Appel à projet « Villes respirables en 5 ans »
- Adoption du Plan Climat Air Énergie 2020-2025
- Adoption de la Zone à Faibles Émissions
- Attribution de la Marianne d'Or du Développement Durable
- Labélisation Eco-jardin du parc de Billancourt
- Labellisation Ecocert niveau 1 de la cantine scolaire

- Depuis 2021 :

- Labellisation « Territoire engagé climat-air-énergie »
- Signature du « contrat «Eau, trame verte et bleue, climat, des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 »

NOTRE FEUILLE DE ROUTE

Le Plan Climat Air Énergie Territorial 2020-2025 pour les 8 communes de GPSO (Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves, Ville-d'Avray).

Les **6 axes stratégiques** du plan climat déclinés en 19 actions opérationnelles :



1. Contribuer localement à **diminuer les émissions de gaz à effet de serre**
2. Un territoire résilient qui veille à la **qualité de son cadre de vie**
3. Améliorer la **qualité de l'air**
4. **Consommer mieux, jeter moins**
5. **Mobiliser les habitants et les acteurs locaux** autour d'une dynamique collective à « énergie positive »
6. Renforcer l'**exemplarité** de GPSO, une administration engagée pour l'environnement

Les 19 actions concrètes en découlant sont désormais toutes engagées :

1. Planifier la **transition énergétique** par la réalisation d'un Schéma Directeur de l'Énergie
2. Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la **maîtrise de l'énergie**
3. Financer et accompagner les projets de **rénovation énergétique** des copropriétés et ménages fragiles
4. Intégrer les enjeux du changement climatique dans les projets de **construction et d'aménagement**
5. Valoriser la nature dans l'**aménagement et la gestion des espaces publics**
6. Réduire la vulnérabilité des acteurs du territoire au **risque climatique**
7. Encourager les **nouvelles mobilités**
8. Développer les **mobilités décarbonées**
9. Adopter une stratégie pour améliorer la **qualité de l'air**
10. Réduire la production de **déchets**
11. **Valoriser** les déchets et en **optimiser le traitement**
12. Permettre l'**association des citoyens** dans la mise en œuvre du Plan d'Actions du PCAET
13. Inciter les comportements **éco citoyens**
14. Valoriser et soutenir les **initiatives locales** durables
15. Porter une «Charte d'engagement du Plan Climat» des **acteurs socio-économiques** du territoire
16. Poursuivre et amplifier la démarche de **marchés publics écoresponsables**
17. Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la **gestion du patrimoine** de la collectivité
18. Impliquer l'**ensemble des agents** dans la démarche Plan Climat

19. Observer et **piloter financièrement** le développement durable



→ **La labellisation « Territoire engagé climat-air-énergie »** de GPSO, décerné en 2021 par l'Agence de la transition écologique (Ademe), récompense sa politique climat-air-énergie ambitieuse.

Ce programme national récompense les meilleures politiques énergie-climat des collectivités locales avec 6 thématiques analysées :

1. La planification territoriale ;
2. Le patrimoine de la collectivité ;
3. La mobilité ;
4. L'approvisionnement en énergie ; en eau ;
5. Les déchets et l'assainissement ;
6. L'organisation interne ; la coopération et la communication.



Le 14 septembre 2021, GPSO et la Préfecture des Hauts-de-Seine ont signé **un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) en faveur d'une reprise économique sur le territoire.**

Il s'inscrit dans le plan de relance de 100 milliards d'euros engagé par l'Etat, dont l'objectif est d'atténuer les effets de la crise sanitaire, tout en accélérant la refondation économique, social et écologique de la France.

Il a pour objectif d'organiser la déclinaison territoriale du plan de relance national.

Notre Ville durable, numérique et créative, poursuit sa politique transversale en matière de développement durable en partenariat, chacun pour sa compétence, avec :

→ **Nos partenaires territoriaux :**

La Région Île-de-France, le Département des Hauts-de-Seine, Grand Paris Seine Ouest, la Société Publique Locale « Val-de-Seine Aménagement », l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, la Maison de la Nature et de l'Arbre, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Boulogne-Billancourt Sport Développement ».

→ **Nos partenaires institutionnels :**

Le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), Le SYndicat mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF), le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)...

Au-delà du cadre réglementaire, ce rapport présente la synergie encouragée par la Ville en matière de préservation de l'environnement et de développement de modes de vie plus durables.

Le rapport présente les nombreuses actions qui ont pu être mises en œuvre cette année 2021 à Boulogne-Billancourt :

1. Sensibiliser et éduquer à l'environnement : 6 écoles labellisées cette année en démarche de

développement durable ; un conseil communal des enfants et un budget participatif des Jeunes qui présentent des projets permettant de mettre en œuvre de façon concrète les objectifs de développement durable de l'ONU ; une école des sciences et de la biodiversité qui muscle cette année son programme sur l'agriculture urbaine ; un cap supplémentaire franchi dans les cantines scolaires et les crèches avec 30% de produits durables et 20% de produits bio soit un dépassement de 10% et 2 ans à l'avance, de l'objectif national.

2. Valoriser la nature en ville et protéger les animaux : avec un Plan Local d'Urbanisme, qui favorise

l'agriculture urbaine, la production d'énergie renouvelable et l'amélioration des performances énergétiques et environnementales ; un référentiel d'aménagement durable qui permet la mise en œuvre de la transition écologique par des prescriptions concrètes ; une nouvelle aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et la création du conseil consultatif de l'animal en ville.

3. Améliorer la qualité de l'air et développer une mobilité propre : avec plus de 300 capteurs

de CO² installés dans toutes les écoles de la Ville ; la poursuite de l'aménagement de la ligne de bus 42, le renforcement de la place du vélo en ville ; le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

4. Instaurer la transition énergétique : avec un bilan des émissions de gaz à effet de serre de la mairie, qui

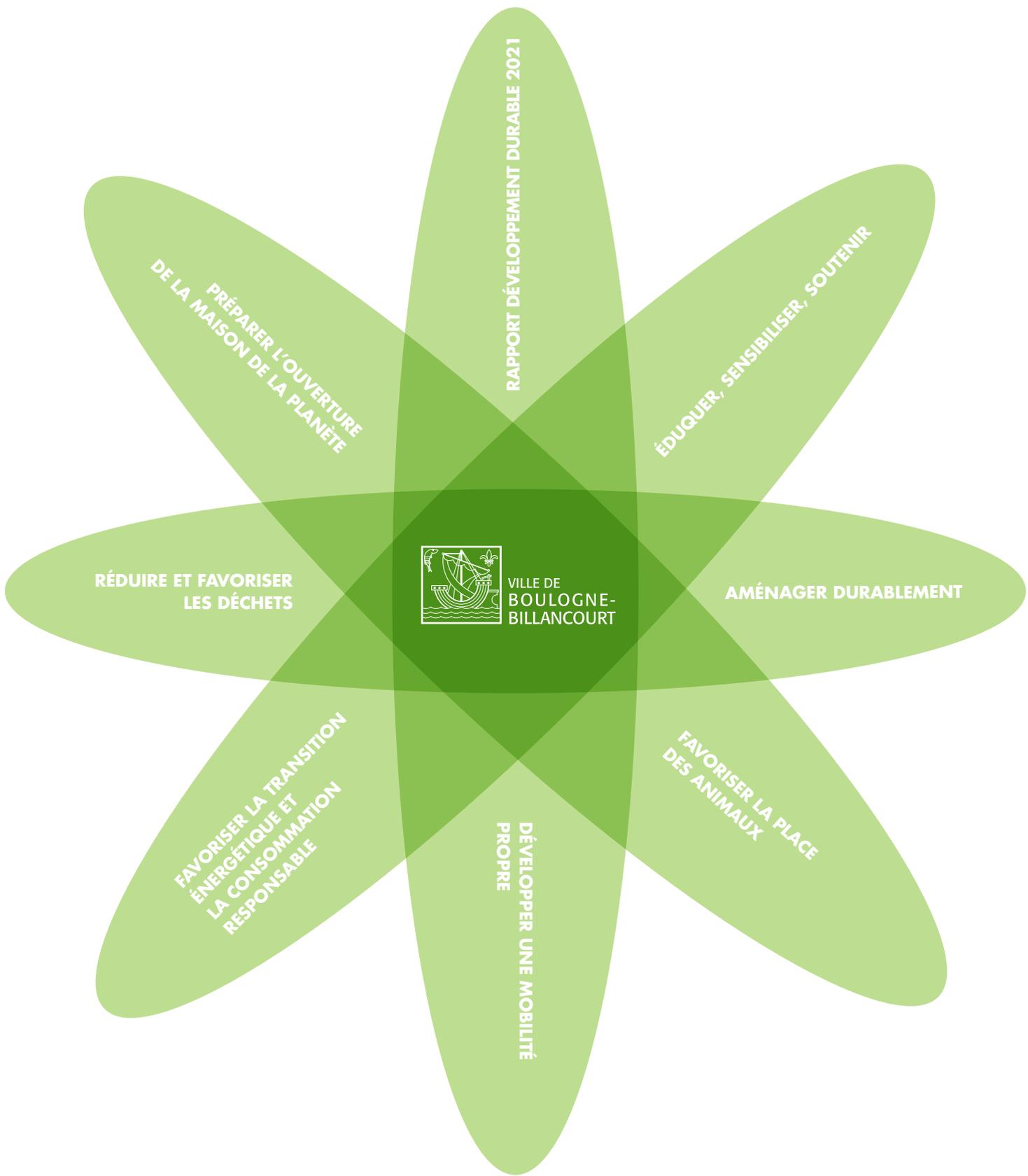
conclut à la baisse de 17% de la consommation énergétique des bâtiments et une baisse des émissions associées de 35% ; un schéma directeur de l'énergie pour programmer le développement des énergies renouvelables ; la récupération des bio déchets dans les écoles et sur le marché qui nous ont permis d'en valoriser à ce jour 289,5 tonnes ; l'accompagnement à la rénovation énergétique avec la mise en place d'un guichet unique pour faciliter le parcours du citoyen et la rénovation énergétique de 466 appartements pour la seule année 2021.

5. Réduire et valoriser les déchets : avec un nouveau programme local de prévention des déchets

ménagers ; une distribution de composteurs qui s'élève à ce jour à 272 unités ; l'application widget déchets pour connaître toutes les informations concrètes sur les collectes de déchets et un plan de déploiement de 2022 à 2025 valorise les bio déchets de tous les foyers.

Notre Ville durable, numérique et créative, poursuit sa politique transversale en matière de développement durable en partenariat, chacun pour sa compétence, avec nos partenaires territoriaux, institutionnels et associatifs.

Il s'agit d'un projet de territoire responsable qui s'inscrit dans le long terme et irrigue l'ensemble des politiques publiques de la Ville qui fait le choix de l'innovation pour la préservation de l'environnement.





P.11



P.12



P.18

SOMMAIRE

I. ÉDUCUER, SENSIBILISER, SOUTENIR..... 10

1. Les Établissements en Démarche de Développement Durable (EDD).....	10
2. Le Conseil Communal des Enfants	11
3. Le Budget Participatif pour les 15-25 ans	11
4. L'école des sciences et de la Biodiversité	12
5. Le partenariat avec la ligue de protection des oiseaux (LPO)	13
6. Le jardin Georgette Bœuf.....	14
7. L'Ecole Comestible.....	14
8. L'alimentation biologique et locale pour les enfants	15
9. La création d'une commission « Transition Écologique et Développement Durable » au sein des 6 Conseils de Quartiers.....	17
10. Les capteurs de CO ² dans les écoles	17
11. Trois initiatives à saluer	18

II. AMÉNAGER DURABLEMENT..... 19

1. Un Plan Local d'Urbanisme vertueux	19
2. Une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie	21
3. Les Ilots de fraîcheur	21
4. Le schéma directeur des parcs et jardins (2021-2026) et les modes de gestion des espaces végétalisés	24
5. Le Label « Eco Jardin ».....	25
6. Boulogne-Billancourt Ville fleurie.....	25
7. Jardiner ma ville	26
8. Signature du « Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020- 2024 »	26
9. Assainissement et désimperméabilisation.....	27

III. FAVORISER LA PLACE DES ANIMAUX..... 27

1. La journée de l'animal en Ville.....	27
2. Les labels pour la condition animale	27
3. La création du Conseil Consultatif de l'Animal en Ville	28



P.20



P.21

P.27



P.29



P.31



P.35

IV. DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ PROPRE.....29

1. Travaux réalisés en 2021	29
2. Le stationnement préférentiel	29
3. La logistique urbaine	30
4. Le partage de l'espace public.....	30
5. L'aménagement de la ligne de bus 42.....	30
6. Le renforcement de la place du vélo dans la Ville	31
7. Le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques.....	34
8. L'autopartage.....	35
9. La ligne 15 du Grand paris Express	35
10. Des cars scolaires électriques.....	36
11. « Comme à la maison » : un lieu conçu également conçu pour éviter les déplacements inutiles	36
12. La ZFE (Zone à Faibles Émissions).....	36
13. L'application de la loi d'orientation des mobilités (LOM)	37

V. FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LA CONSOMMATION RESPONSABLE.....37

1. Le schéma directeur de l'énergie	37
2. Les énergies renouvelables	37
3. La Charte d'engagement Climat Énergie	40
4. L'éclairage public.....	40
5. L'accompagnement à la rénovation énergétique	41
6. Une administration responsable.....	45

VI. RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS.....48

1. Le futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	48
2. Le widget déchets.....	50
3. Le tri sélectif	50
4. Le réemploi pour une économie circulaire.....	52

VII. PRÉPARER L'OUVERTURE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE.....56



P.48



P.49



P.57

I. ÉDUIQUER, SENSIBILISER, SOUTENIR



Toit de l'école des sciences et de la biodiversité

1. LES ÉTABLISSEMENTS EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD)



E3D

Etablissement en
Démarche de
Développement
Durable

Démarche globale de développement durable portée par le ministère de l'Éducation Nationale qui apporte des solutions concrètes pour répondre aux objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, dans le cadre des enseignements et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).

2 niveaux obtenus en 2021 pour 6 écoles au total :



Première étape de la démarche : le projet est présenté aux différents acteurs, il est intégré au projet d'établissement, une démarche partenariale est engagée et diverses actions sont concrétisées.

→ Élémentaire Glacières, Maternelle Bellefeuille, Primaire du Numérique, Maternelle Point du Jour



La démarche est désormais solide et implique l'ensemble des piliers du développement durable. Les porteurs de projets sont formés, les partenariats sont consolidés, le nombre d'actions devient conséquent.

→ Primaire des sciences et de la Biodiversité, Lycée Simone VEIL

Indicateurs de suivi de la Labélisation de nos écoles :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Niveau 1	1 école	/	/	1 école	1 école	1 école	4 écoles
Niveau 2	1 école	/	1 école	1 école	/	/	2 écoles

PERSPECTIVES 2022

Augmenter le nombre d'établissement scolaire voulant obtenir ce label.

2. LE CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Le conseil communal des enfants (CCE) est une assemblée de 38 élèves élus parmi les classes de CM1 et de CM2, réparties sur les 14 écoles élémentaires publiques et les 5 écoles élémentaires privées de la Ville.



Les jeunes élus réfléchissent et échangent sur diverses thématiques en rapport avec le développement durable :

- Le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires ;
- La collecte des denrées alimentaires pour la Banque alimentaire ;
- Le partage des fournitures scolaires dans le cadre du rallye 4L Trophy dans le désert marocain ;
- Le tri du papier dans les écoles ;
- Le tri sélectif dans les cours de récréation ;
- Les circulations douces et le partage de l'espace urbain ;
- L'engagement pour une Ville plus verte et la sensibilisation des citoyens au respect des différents lieux, à leur propreté et à une cohabitation avec les animaux.

3. LE BUDGET PARTICIPATIF POUR LES 15-25 ANS

La ville a voté le 18 mars 2021, la création d'un budget participatif doté d'une enveloppe **d'un million d'euros d'investissement** et destiné aux projets répondants à un des 17 objectifs de développement durable par l'ONU, portés par des jeunes âgés de 15 à 25 ans :



- Éco-citoyenneté, gestion des déchets, cadre de vie, biodiversité
- Condition animale
- Économie et emploi, numérique
- Petite enfance et éducation, jeu-nesse, famille, solidarité, santé
- Mémoire
- Culture, sport
- Prévention et sécurité
- Rayonnement local et international
- Vie associative

Conformément aux recommandations du CESEL (Conseil Economique Social Environnemental Local), les projets ont pour but d'améliorer la qualité de vie, d'imaginer la ville de demain, et ce, au bénéfice de tous les concitoyens.

46 projets soutenus par 34 jeunes (dont 2 par des jeunes âgés de 15 ans) ont été déposés ; **8 ont été sélectionnés par vote des Boulonnais** :

Indicateurs de suivi de la Labélisation de nos écoles :

classement :	Nom du projet :
1 ^{er} projet :	Inspirer et éduquer par le city stade El Ouafi
2 ^{ème} projet :	Un mur de street art gratuit pour les enfants
3 ^{ème} projet :	Atelier de bricolage communautaire
4 ^{ème} projet :	Les boîtes à livres de Boulogne
5 ^{ème} projet :	Vu à Boulogne : reconnaître, abriter et photographier nos oiseaux
6 ^{ème} projet :	Construction d'abris et de pergolas dans les espaces extérieurs
7 ^{ème} projet :	Street art mettant en avant les qualités de notre Ville
8 ^{ème} projet :	Création d'hôtels à insectes



PERSPECTIVES 2022

Les projets classés respectivement 3^o, 5^o et 8^o pourront se réaliser au cours de l'année 2022, au sein de la Maison de la Planète.

4. L'ÉCOLE DES SCIENCES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Grâce à une architecture entièrement tournée vers le vivant, cet établissement accueille un écosystème complet de la façade à la toiture et constitue un véritable laboratoire d'expérimentation pour les écologues. Elle est, pour les enfants, un véritable outil de sensibilisation, d'expérimentation et d'apprentissage grandeur nature.



a) L'étude GROOVES

De multiples avantages écologiques sont associés à la **végétalisation des toits**, qu'il s'agisse de l'accueil de la biodiversité, de la rétention d'eau, du stockage de carbone...

Pour préciser les recherches sur le sujet, [L'Agence Régionale de la biodiversité en Ile-de-France](#) a engagé, avec le soutien de [l'agence de l'eau Seine-Normandie](#), **l'étude GROOVES** (pour **Green ROOFS Verified Ecosystem Services**) avec l'appui du [Muséum national d'histoire naturelle](#),

du conservatoire botanique national du bassin parisien, de l'Institut d'Ecologie et des Sciences de l'Environnement.

Le toit de notre école a été analysé parmi 36 toitures en Ile de France.

Après, 3 années d'études, les premiers résultats viennent confirmer le rôle joué par les toitures végétalisées sur l'accueil de la biodiversité et la capacité à remplir des fonctions écologiques.

Ils montrent aussi que ces bénéfices varient nettement selon les systèmes de végétalisation mis en place, ce qui permet de dégager quelques grandes tendances pour les concepteurs et les gestionnaires

b) Le plan de gestion différencié et le projet pédagogique

En 2020, l'enjeu est désormais d'accroître le potentiel biologique de tous les milieux présents (prairies, bois et façades) par l'utilisation de techniques du génie écologique appliquées de manière innovante à l'architecture.

Dans le cadre de la « **stratégie régionale de la biodiversité 2020-2030** », un audit écologique et architectural, porté par l'Agence Régionale de la Biodiversité, permettra la création :

→ D'un plan de gestion spécifique pour les jardiniers

→ D'un contenu pédagogique ciblé pour les enfants



La réalisation d'un inventaire faunistique et de la biodiversité des sols en cours permettra de réaliser une **synthèse naturaliste**, qui constituera l'outil d'aide à la décision pour bâtir le plan de gestion, le contenu pédagogique pour les enseignants et la référence temporelle pour établir la comparaison des évolutions à venir sur le site.

c) Le prix de l'innovation urbaine

Le mercredi 13 octobre 2021, la Ville a été récompensée dans la catégorie « **Innovations architecturales, paysagères et environnementales** » en recevant le prix interdépartemental de l'innovation urbaine 2021 pour son école des Sciences et de la Biodiversité, construite sur les anciennes friches industrielles de Renault. Il s'agit d'un équipement **précurseur dans l'intégration de la biodiversité au sein de la conception du bâtiment**.

Dès l'origine du projet, la Ville a en effet souhaité intégrer dans la programmation, une présence végétale et faunistique foisonnante pour créer des synergies pour l'éducation et la sensibilisation des plus jeunes à l'observation de la nature et aux problématiques environnementales.

Cette école est qualifiée de «zone nodale» par les écologues : un espace de refuge pour toutes les espèces, particulièrement la biodiversité dite «banale» qui recueille rarement l'intérêt du public mais joue un rôle fondamental en ville.

PERSEPCTIVE 2022 :

Mettre en place le plan de gestion différencié et le projet pédagogique.

5. LE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO)



Chaque année depuis 2011, avec le concours de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, des ateliers de sensibilisation à la vie des oiseaux en milieu urbain, sont organisés dans les écoles élémentaires.

Huit classes en bénéficient chaque année et au mois de juin, un concours des nids est réalisé par les enfants.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ÎLE-DE-FRANCE

6. LE JARDIN GEORGETTE BŒUF



Les petits boulonnais ont la grande chance de bénéficier du précieux legs de la famille Bœuf, horticulteurs de métier, passionnés de nature. Cela offre aux enfants de la ville, 235 m² de verdure donnant sur le passage Louis Lumière situé au niveau du 145 boulevard Jean Jaurès.

Chaque mercredi et pendant les vacances scolaires, une trentaine d'enfants participe à l'atelier nature du Jardin pédagogique Georgette Bœuf, pour y découvrir la permaculture, les végétaux, les sciences participatives et les animaux.

Classé refuge LPO depuis 2015, le lieu accueille de multiples espèces d'oiseaux et d'insectes.

7. L'ÉCOLE COMESTIBLE

De la terre à l'assiette, de la fourche à la fourchette, de la graine au compost, les parcours d'ateliers comestibles permettent aux enfants de se familiariser avec leurs sens, d'apprendre comment poussent les fruits et légumes qu'ils consomment.



Ce programme est développé cette année auprès des 450 élèves de l'école pilote du Numérique.

L'école comestible était dans l'émission «*Silence, ça pousse !*» samedi 12 juin sur France 5. L'animatrice Carole Tolila et son équipe sont venues rencontrer les enfants de l'école du Numérique, lors d'un atelier «*plantation de légumes du soleil*»

SILENCE,
ça pousse!

8. L'ALIMENTATION BIOLOGIQUE ET LOCALE POUR LES ENFANTS

a) À l'école :

La loi Agriculture et Alimentation dite Egalim adoptée le 1^{er} novembre 2018, assigne l'objectif, à l'horizon 2022, d'inscrire 30 % de produits durables et a minima 20 % de produits bio dans les menus des cantines.

→ La Ville a souhaité aller plus loin et est déjà depuis 2020, au rendez-vous de l'obligation légale 2022.

Elle offre en effet des produits de qualité, en privilégiant :

- Les produits frais (55 %) et le fait-maison,
- Les viandes labellisées (Label rouge, races à viande, les poulets certifiés),
- Le poisson frais issu d'une pêche raisonnée et durable,
- Les circuits courts d'approvisionnement pour les fruits et légumes,
- Le bio pour la composition de ses menus : 30% désormais,
- 1 repas végétarien par semaine.

→ Aussi, la Ville a obtenu en décembre 2019 pour toutes ses écoles, en régie directe et en restauration externalisée, le « Niveau 1 » du Label Ecocert qui étudie 4 facteurs :

1. Présence de produits Bio
2. Présence de produits locaux (circuits courts)
3. Respect de l'équilibre alimentaire
4. Caractère durable de la démarche

→ Objectifs 2022

- En mars 2022, l'ensemble des menus seront composés de **30% de produits bio et 20 % de produits de qualité et durables.**
- Au cours de l'année 2022, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (assiettes Grande faim / Petite faim, pesée des déchets alimentaires) seront menées auprès des enfants dans les cantines.
- Se diriger progressivement vers une certification de niveau 2 :

Les 3 niveaux de labellisation



Objectif septembre 2022 :

- Augmentation des produits bio et locaux avec un passage à 8 composantes par mois,
- Élargissement du tri des déchets alimentaires dans les écoles élémentaires : tri, collecte et méthanisation.

Objectif janvier 2023 :

- Concevoir les menus en incluant 50% de cuisine à partir de produits bruts ou peu transformés,
- Introduire de nouvelles recettes à base de produits bruts et former nos cuisiniers à de nouvelles techniques culinaires.

Indicateurs de suivi du Bio dans les cantines des écoles :

20% objectif National à l'horizon 2022	Soit 10% de dépassement de l'objectif 2 ans à l'avance
30% objectif atteint à Boulogne-Billancourt en 2020	

b) À la crèche :

Les repas des structures d'accueil de la petite enfance sont fabriqués sur place par les cuisiniers des crèches (à l'exception de trois structures qui ne sont pas dotées de cuisine : « Berlingot » 3 rue Mahias, « Molière » 11 rue Molière et « Le Parchamp » 4bis avenue du Général de Gaulle, qui sont livrés en repas par liaison froide).

La Ville achète des denrées brutes, qui sont cuisinées. Le cahier des charges est très exigeant sur la qualité des produits (frais, labellisés...).



En 2020, la Ville a introduit une denrée bio par repas. Le marché de livraison de denrées brutes se terminant au 31 décembre 2020.

→ Elle a souhaité pour son renouvellement, une anticipation de la mise en application des prescriptions 2022 de la loi Egalim dès le 1^{er} janvier 2021 :

→ Fournir, au moins 50% de produits en alimentation durable (Label rouge, « fermier » ou « produit à la ferme », appellation d'origine, indication géographique, « issue d'une exploitation de haute valeur environnementale », Écolabel...)

→ Dont 20% labellisés bio

Dans le cadre de cette consultation, la direction de la petite enfance a également redéfini les repas, en nombre de composantes et non plus par tranche d'âge et ceci pour satisfaire au mieux les besoins de chaque enfant.

Par ailleurs, un nouvel outil de passation des commandes, automatisé, permettra de fiabiliser et tracer les commandes.

Pour les structures livrées en liaison froide, le marché public a été relancé, **avec les mêmes prescriptions, pour application début 2022.**

Produits de soin et d'hygiène :

Le marché de fourniture de couches a été relancé fin 2021.

→ Il intègre des critères environnementaux et sociaux qui permettront de valoriser les produits les plus qualitatifs en la matière.

Indicateurs de suivi du Bio dans les cantines des crèches :

20% objectif National à l'horizon 2022	Soit l'objectif atteint 2 ans à l'avance
20% objectif atteint à Boulogne-Billancourt en 2020	

9. LA CRÉATION D'UNE COMMISSION « TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE » AU SEIN DES 6 CONSEILS DE QUARTIERS



1 2 3 4 5 6 Les 6 conseils de quartier ont été renouvelés par délibération du 11 février 2021 pour une durée de 2 ans.

Au cours de leur mandat, les 156 conseillers seront consultés sur toutes les questions liées à la vie de leur quartier : aménagements, environnement, commerces, animations, sécurité, transports en commun, etc...

C'est ce dans ce cadre qu'il a été décidé de créer 4 commissions dans chaque conseil de quartier dont une dédiée au Développement Durable et aux Espaces Verts.

→ Les 4 commissions ont déjà engagé leur mission sur la végétalisation de certains espaces libérés dans le cadre du déploiement de la loi d'orientation des Mobilités du 26 décembre 2019 qui impose de supprimer les places de stationnement devant les passages piétons pour s'assurer d'une meilleure visibilité.

10. LES CAPTEURS DE CO² DANS LES ÉCOLES

Afin de réduire les risques de contamination virales dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, la Ville a installé **plus de 300 capteurs de CO² dans toutes ses écoles**.

→ Cela permet d'évaluer le niveau de renouvellement de l'air et par conséquent de déterminer la fréquence d'aération nécessaire pour chaque local, et de l'adapter en fonction de sa configuration.



Ces sondes sont paramétrées pour répondre aux recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique, dans le cadre de la pandémie du Covid, qui recommande de maintenir le taux de CO₂ en dessous de 800ppm. Ce niveau est plus bas que les 1000ppm du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Le CO₂ (du Dioxyde de Carbone) est un gaz expiré lors de la respiration ou issue d'une combustion. Le taux de CO₂ à l'extérieur est de 400ppm (ppm = part par million, soit millionième). Ce gaz n'est pas dangereux sauf à de très hautes concentrations. L'impact du CO₂ sur les fonctions cognitives est reconnu.

Un niveau de 1000ppm de CO₂ (seuil RSD) correspond à une perte de plus de 30% des fonctions cognitives (10% à 800ppm).

Les sondes disposent d'un avertisseur lumineux temps réel qui indique les taux de CO₂ suivants :

	< 800ppm CO ₂
	Entre 800 et 1000ppm CO ₂
	> 1000ppm CO ₂

→ Au-delà de la pandémie actuelle qui se focalise sur le CO₂, ces sondes mesurent également la température, l'humidité et les composés organiques totaux (COVt). Ces mesures sont transmises par radio (Standard LoRaWAN compatible de la loi dite abeille sur les émissions Radio dans les établissements de la petite enfance) pour se conformer aux décrets 2012-14 et 2015-1926 relatifs à l'exposition à certains COV spécifiques et veiller au confort des élèves et des enseignants.

11. TROIS INITIATIVES À SALUER

a) Le jardin pédagogique du collège Landowski

En février 2021, des élèves de Landowski aidés par plusieurs professeurs de différentes disciplines ont créé un jardin pédagogique avec le soutien du Département des Hauts-de-Seine et de la Ville de Boulogne-Billancourt.

b) Opération « clean walk » du lycée Simone Veil

Jeudi 2 décembre 2021, plus de 200 élèves de seconde du lycée Simone-Veil ont organisé une « clean walk », c'est-à-dire une balade durant laquelle on ramasse tous les déchets que l'on trouve dans la rue. Plusieurs dizaines de kilos de débris ont été ramassés.



c) Challenge contre la faim

La 4ème édition du Challenge contre la faim à Boulogne Billancourt s'est tenue le 8 octobre 2021 au Parc de Boulogne-Billancourt. Cet événement réunit des entreprises dont les salariés soutiennent une cause humanitaire via un projet sportif. Cent quatre-vingt-dix-neuf salariés provenant de dix entreprises se sont mobilisés permettant de collecter 47.908 euros au profit des missions d'Action contre la Faim visant à réduire les impacts des crises climatiques sur la santé et la nutrition des populations vulnérables.



PERSPECTIVES 2022

Aider et valoriser le maximum d'actions via la Maison de la Planète.

II. AMÉNAGER DURABLEMENT

1. UN PLAN LOCAL D'URBANISME VERTUEUX

La modification n°1 du PLU va permettre de

→ Créer des **espaces verts complémentaires** aux espaces verts libres de pleine terre auxquels les opérations sont déjà tenues ;

→ **Protéger des pins de Corse Laricio** du quartier des Princes ;

→ Favoriser le **développement de l'agriculture urbaine** sur les toits, en autorisant des dépassements des hauteurs maximales autorisées. Les toits d'une épaisseur de terre végétale ou substrat d'au moins 0,20 m peuvent être comptabilisés comme des espaces verts complémentaires. Afin de renforcer l'efficacité de cette mesure favorable à l'environnement (rétention des eaux pluviales, meilleure isolation du bâti, lutte contre les îlots de chaleur urbain...), il est proposé d'exiger une épaisseur de terre végétale ou substrat de 0,30 m ;

→ Encourager la mise en place de dispositifs liés à la **production d'énergie renouvelable et à l'amélioration des performances énergétiques et environnementales** par un dépassement des hauteurs maximales autorisées pour des dispositifs liés à la production d'énergie renouvelable et à l'amélioration des performances énergétiques et environnementales ;

→ Protéger le **linéaire d'alignements d'arbres protégés**, qui passe de 18 à 29,9 km ;

→ Créer des **continuités paysagères** sur le terrain du 11 quai du 4 septembre

→ Contribuer à un **coefficient de biotope** permettant de maintenir la biodiversité et la qualité de l'air ;

→ Exiger pour chaque parcelle de 100 m² d'espace libre, la plantation d'un **arbre à grand développement** ;

→ Protéger les parcelles situées le long de la Seine, véritable corridor écologique répertorié dans le **Schéma Régional de Cohérence Écologique** ;

→ Optimiser in situ les **eaux pluviales** par la recherche de solutions alternatives au réseau d'assainissement classique ;

→ Imposer des **objectifs de performance environnementale** dans les cahiers de prescriptions techniques environnementales et les certifications environnementales.



Indicateurs de suivi des déclarations préalables de travaux pour rénovation énergétique en 2020 :

4 dossiers en 2020

Évolution depuis 2020 : Augmentation de 33%

Focus sur le permis de construire du 17, rue des quatre-cheminées de SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE délivré en novembre 2021 qui présente de très grandes qualités environnementales.



La façade sur rue sera notamment réalisée en blocs de terre crue, un concept entre tradition et innovation fondé sur deux principes : zéro pollution et 100% réutilisable.

L'agence Déchelette Architecture qui a conçu ce projet, valorise des constructions économes, inventives et fidèles à ses convictions écologiques.

LA TERRE CRUE : UN RETOUR AUX SOURCES

La façade sur rue sera réalisée en blocs de terre crue, répondant ainsi aux préceptes du concept du « cradle to cradle », c'est-à-dire du berceau au berceau, fondé sur deux principes : zéro pollution et 100% réutilisable. La terre sera prélevée localement en étant issue des forages du Grand Paris Express. Matériau ancestral, la terre crue, ou le pisé, trouve ses origines dans les premiers villages en Mésopotamie 7 000 ans avant JC. Aujourd'hui, la terre crue apparaît comme une alternative sérieuse au béton car elle présente de formidables propriétés hygrométriques. Elle absorbe et relâche l'humidité présente dans les logements, agit ainsi comme un régulateur et procure un réel confort dans les habitations. Couplés à des isolants de qualité, les murs en terre crue ralentissent les transferts de chaleur et évitent ainsi la surchauffe estivale.

TOITURE VÉGÉTALISÉE ET VALORISATION DU BOIS

→ La toiture végétalisée, composée d'une terrasse et d'un jardin potager, sera accessible à tous les habitants.

→ Un compost sera mis à disposition sur le toit pour minimiser les déchets collectifs et créer un terreau de qualité, propice à la croissance des plantes.

→ Les éléments structurels du bâtiment : planchers, refends, cages d'escalier et d'ascenseur ainsi que la façade côté jardin seront réalisés en panneaux de bois lamellé croisé de type « CLT » (Cross Laminated Timber – variante du bois lamellé-collé), intégrant des panneaux d'isolation à haute performance acoustique.

PERSPECTIVES 2022

La rédaction en 2022 d'un référentiel technique de l'aménagement durable permettra la mise en œuvre de la transition écologique à travers des prescriptions concrètes :

- Définir un positionnement entre végétaux locaux ou végétaux adaptés au changement climatique à venir ;
- Définir la pleine terre ;
- Une surface minimale par opérations d'aménagement ;
- Le positionnement spécifique des opérations d'aménagement sur les jardins partagés et l'agriculture urbaine ;
- Quelle stratégie de compostage dans les opérations d'aménagement ;
- Quelle gestion des déchets générés par les espaces verts dans les opérations d'aménagement ;
- La mise en commun des déchets ménagers verts.

Ce référentiel donnera des recommandations concernant notamment :

- La désimperméabilisation des sols, la végétalisation et la gestion de l'eau ;
- La rénovation exemplaire et l'éco-construction ;
- Les pratiques d'économie circulaire dans les chantiers ;
- La promotion des systèmes de production d'énergie renouvelable et des réseaux de chaleur.

Il comportera :

- Un volet espaces publics à destination des aménageurs ;
- Un volet espaces privés à destination des promoteurs et constructeurs.

Il aura vocation à être décliné dans les documents règlementaires et contractuels, ainsi que dans tout document encadrant l'action de GPSO (ex : charte de mobilier urbain)

Son calendrier :

- Début 2022 : groupes de travail administratifs
- Mi-2022 : co-construction avec acteurs du territoire
- 2023 : mise en application

2. UNE AIDE À L'ACHAT DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

→ Elle s'inscrit dans l'axe 2 du Plan Climat « Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie » et sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2022

→ Sont éligibles, les récupérateurs d'eau de **300L minimum** avec leurs accessoires (collecteur filtrant, socle, robinet, couvercle, kit de connexion)

→ La subvention est fixée forfaitairement à **50 %** du coût TTC de l'équipement et plafonnée à 50€, sans conditions de ressources et sans limitation de durée

3. LES ILOTS DE FRAICHEUR

En 2021 a été livré le projet d'aménagement du parvis et de la placette devant l'école du numérique. Pour répondre au concept de petite forêt bleue (le bleu se rapportant à la couleur de l'école), les actions mises en œuvre sont :

→ Désimperméabilisation des sols par la démolition de 490 m² de dalle, soit 50 % de la surface totale du projet ;

→ Plantation de 55 arbres de haute tige et d'un couvert végétal de vivaces et graminées ;

→ Récupération des morceaux de dalle pour créer les cheminements intérieurs ;

→ Mise en place d'un dispositif rafraîchissant et ludique de brumisation ;

→ Installation de bancs.



Cette réalisation 2021 vient compléter les livraisons 2020 :

- La végétalisation de la Place Haute ;
- Le jardin public de 5 700m² rue Gallieni ;
- Le jardin public de 2 500m² rue du Point du Jour avec 30 nouveaux arbres
- Le mail paysager Maréchal Juin.



Des études actuellement menées par la SPL Val de Seine Aménagement intègrent **des outils et ou actions pour lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur.**

À titre d'exemple :

Une modélisation micro-climatique des projets de l'île Seguin a été réalisée. Elle a permis de simuler le confort thermique ressenti en 2025, de consolider la stratégie environnementale et d'adapter la conception des projets.

Le projet de rénovation de la rue du Vieux Pont de Sèvres prévoit :

- La conservation du patrimoine arboré à fort développement ;
- La désimperméabilisation 2700 m² de sols, soit 25% de leur surface totale du projet ;
- La plantation d'arbres de hautes tige et la création d'une strate basse plantée ;
- La restauration d'un fonctionnement hydraulique naturel (zones de stockage et d'infiltration des eaux pluviales, noues) ;
- Le réemploi de matériaux.

Les arbres en ville contribuent à créer des îlots de fraîcheur, c'est pourquoi dans le cadre de l'élaboration du PCAET, Boulogne-Billancourt avec les services de GPSO s'est fixé pour ambition de planter davantage d'arbres.

Les travaux de 2021 qui se poursuivront en 2022 et les perspectives d'aménagement pour 2022 sont :

Square Pierre de Coubertin

Renouvellement de plantes et études des sols

Parc des Glacières

Densification végétale par plantation et rehaussement des clôtures côté rue Nationale

Parc Edmond de Rothschild

Densification végétale par plantation pour limiter les jeux de ballons. Amélioration de la signalétique du parc et traitement végétal de l'accès

Square du Dôme

Fermeture de la zone végétalisée avec portillon d'accès pour les jardiniers, plantation, mise en peinture des deux premiers modules de clôture

Square Castéja

Réfection des allées, reprise du problème d'étanchéité, création d'une piste cyclable pour tout-petits

Mail des Provinces

Répartition ponctuelle des assises en bois, reprise en béton de certains platelage bois, reprise de l'arrosage, plantation des massifs et plantation des pots en arbustes et graminées

Jardin Farman

Reprise du platelage en plastique autour du kiosque, muret de soutènement et plantation du talus du belvédère

Square du Dôme

Fermeture de la zone végétalisée avec portillon d'accès pour les jardiniers, plantation, mise en peinture des deux premiers modules de clôture

Sente du Fief

Aménagement de voirie à la jonction avec la rue des Peupliers (Voirie)
Achèvement des travaux et création d'un petit square végétalisé

Mail du Maréchal Juin

Prolongement du mail jusqu'au quai Le Gallo, avec rénovation complète de la voie actuelle en coulée verte



PESPECTIVE 2022

Finaliser les réflexions en cours sur la création de cours Oasis dans les écoles de la Ville.

4. LE SCHÉMA DIRECTEUR DES PARCS ET JARDINS (2021-2026) ET LES MODES DE GESTION DES ESPACES VÉGÉTALISÉS

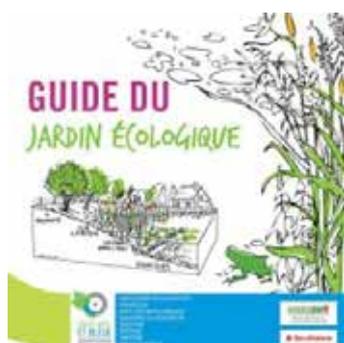
Avant de présenter le schéma directeur des parcs et jardins, il est nécessaire de rappeler les trois principes qui guident la gestion des espaces végétalisés de la ville de Boulogne-Billancourt.

→ La gestion raisonnée vise à adapter l'entretien des espaces végétalisés au site, en prenant en considération leurs caractéristiques, leurs usages et leur potentiel écologique.

- Des plans de formation pour les agents sont organisés en interne, afin d'accroître leurs compétences dans les pratiques de gestion différenciée et d'entretien écologique, ainsi qu'être actif dans le suivi de notre biodiversité, au travers des protocoles de suivi participatif Propage (papillons) et Florilège (végétation locale des prairies).

- Les déchets issus de l'entretien sont réduits ou valorisés. Les tontes avec mulching sont favorisées et du paillage en copeaux de bois est produit, avec les résidus d'élagage des arbres et des tailles, grâce à l'acquisition d'un broyeur.

- Des hôtels à insectes sont également créés. Une partie des déchets verts sont mis en compost sur site, les feuilles sont déplacées sous les haies, le reste des déchets verts envoyé vers des plateformes spécialisées de compostage.



→ La diversification et la densification végétale, permettent d'être attentif au choix des plantes, en prenant en considération leurs avantages écosystémiques et écologiques, ainsi que leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques, avec une ambition de densification et de diversification végétale.

La provenance des végétaux est un critère important. L'objectif est d'augmenter le nombre d'espèces locales, qui ont des échanges positifs avec leur environnement et apportent un soutien à la biodiversité locale. (Comestible, nidification, mellifère...).

→ La limitation des consommations d'eau dans les espaces verts est appliquée en diminuant l'arrosage des massifs floraux et en supprimant l'arrosage automatique des gazons pendant l'été.

De plus, pour limiter l'arrosage, les sols nus, soumis à l'évaporation de l'eau et à la sécheresse, sont recouverts, avec des plantes couvre-sols et l'application de paillages issus des déchets de taille ou de tonte. La démarche est associée à la plantation de vivaces, moins gourmandes en eau que les annuelles. De plus, lorsqu'elle est stockée, l'eau de source naturelle ou de toitures est utilisée, pour l'arrosage des massifs.

Pour le compte de Boulogne-Billancourt et des sept autres communes du territoire, les services de GPSO ont lancé un plan d'action sur 5 ans (2021-2026) visant à améliorer la qualité et l'usage des parcs, jardins et squares.

La finalité de cette étude est de prioriser les améliorations et remises en état d'espaces verts en fonction des différents enjeux (paysagers, écologiques, sécuritaires, entretien). Ce Schéma Directeur permettra notamment de disposer d'informations complémentaires pour conduire sur 5 ans les actions d'amélioration de la gestion alternative des eaux pluviales ou de mettre en place à terme un plan de gestion différenciée sur le territoire.

Réalisations 2021 :

→ Le jardin Gallieni :

Création du jardin, d'une superficie de 5800m², comprenant des équipements ludiques (aire de jeux) mais aussi de pédagogie, de sensibilisation aux habitats et milieux écologiques en zone urbaine (sous-bois, mare, prairie et haie, barre à insectes, nichoirs et refuges à hérissons).

→ Le Square Maître Jacques et Jardin Guilbaud :
Renouvellement et densification des plantations et rénovation des allées au jardin Guilbaud.

→ Le Square des Papillons :

Replantation de la haie en limite de parcelle, reprise des jeux et du bac à sable, remplacement de petits mobiliers et mise en accessibilité PMR de l'entrée : pas de suppression de la pergola.

→ Le Square Rhin et Danube :

Réfection de la haie de bambous, amélioration des plantations et mise en accessibilité PMR.



5. LE LABEL « ECO JARDIN »

Le parc de Billancourt (59 521m²), a été labellisé Ecojardin en 2020 par l'Agence Française pour la Biodiversité et le ministère de la Transition écologique et solidaire.

La gestion différenciée déjà engagée prend en compte les différents critères essentiels à l'inscription au label, en cohérence avec les impératifs environnementaux actuels :

1. La prise en compte de la qualité des sols
2. La gestion de l'eau
3. L'accueil de la biodiversité
4. La qualité de la formation des agents



6. BOULOGNE-BILLANCOURT VILLE FLEURIE

Labélisée «Ville 3 fleurs», Boulogne-Billancourt est récompensée de son travail de production, de fleurissement et de propreté.

Les critères évaluent :

1. La démarche globale de valorisation communale par le végétal et la démarche de fleurissement.
2. Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.
3. La présentation du patrimoine végétal.
4. Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
5. Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).
6. La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.



En chiffre :

- 47 points de fleurissement sur voirie,
- 33 parcs, squares et jardin,
- Un budget annuel de 2,5 millions euros,
- 3 agents dédiés pour le suivi du patrimoine arboré.

7. JARDINER MA VILLE



Développé par GPSO depuis 2016, le dispositif **Jardiner Ma Ville** a été simplifié en 2021.

Il propose aux habitants du territoire d'être acteur de leur environnement. Sur simple demande écrite, les services des villes et de GPSO autorisent, selon des critères d'occupation et de gestion de l'espace public, à jardiner un espace identifié.

Ces initiatives favorisent le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire et permettent de renforcer les continuités écologiques et de favoriser la biodiversité, notamment dans les secteurs urbains denses.

Actuellement, trois espaces sont labellisés « Jardiner ma ville » :

- Square des Dominicaines, potager en pleine terre,
- Allée des Blanchisseuses, potager en jardinières,
- Square du Parchamp, potager en pleine terre.

PERSPECTIVES 2022

Finaliser la réflexion lancée par GPSO afin de proposer le dispositif au plus grand nombre.

Impliquer les citoyens dans la connaissance et le suivi de la biodiversité du territoire.

Créer une signalétique grand public des parcs et jardins pour accompagner la gestion différenciée et écologique.

8. SIGNATURE DU « CONTRAT EAU, TRAME VERTE & BLEUE, CLIMAT DES PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE 2020- 2024 »

Ce contrat est né d'une initiative commune de 3 partenaires financiers l'agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil régional d'Île-de-France et la Métropole du Grand Paris.

Il constitue un engagement moral, technique et financier entre les maîtres d'ouvrages, actuellement au nombre de 45, et ces trois partenaires financiers, sur un programme d'études et de travaux.



Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser des actions précises et les partenaires financiers à apporter prioritairement des subventions à ces actions, notamment en cas de contraintes budgétaires. Il s'inscrit dans une démarche initiée dès 2013 et se situe dans la continuité du précédent contrat 2014-2018.

Ce contrat s'articule autour de 4 grands enjeux :

1. Gérer à la source les eaux pluviales et lutter contre les îlots de chaleur ;
2. Améliorer la performance de gestion des eaux usées, économiser et protéger la ressource en eau ;
3. Restaurer le milieu naturel et poursuivre la mise en œuvre d'une Trame verte et bleue régionale ;
4. Sensibilisation, éducation à l'environnement.

9. ASSAINISSEMENT ET DÉSIMPÉRMÉABILISATION

Les travaux pilotés par Seine Ouest Assainissement, le délégataire de GPSO, ont permis de pérenniser les ouvrages, rétablir l'étanchéité des canalisations, améliorer la fluidité des écoulements, limiter les nuisances olfactives et éviter les pollutions par exfiltration des eaux usées. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre de la charte « chantiers faibles nuisances ».

À ce titre, trois opérations ont été réalisées à Boulogne-Billancourt pour un montant total de 2 158 726 € TTC.

- Rue des Abondances (section comprise entre les rues Anna Jacquin et de l'Abreuvoir) : 300 ml de collecteur visitable et 19 branchements pour un montant de 1 268 945 € TTC
- Rue de l'Est (section comprise entre les rues des Tilleuls et Louis Pasteur) : 236 ml de collecteur visitable et 17 branchements pour un montant de 889 781 € TTC
- Place du marché, rue des 4 Cheminées : désimpermeabilisation de 317m² sur l'espace public et déraccordement du réseau de récupération des eaux de pluie.
- Un autre chantier dont le but était à la fois de désimpermeabiliser de l'espace public et de déraccorder de la récupération d'eaux pluviales au réseau d'assainissement a été réalisé au niveau de la Place du marché et de la rue des quatre cheminées pour un montant de 327 272 € TTC. Ainsi, 317 m² d'espace public ont été désimpermeabilisés et 1744 m² d'espace public ont été déraccordés au réseau d'assainissement.

PERSPECTIVES 2022

À Boulogne-Billancourt, le délégataire réhabilitera les réseaux d'assainissement visitables de la rue de l'Abreuvoir, de la rue d'Issy, de l'allée Emile Pouget et de la rue Gambetta. Par ailleurs, GPSO réhabilitera le réseau d'assainissement visitable de la rue Anna Jacquin.

III. FAVORISER LA PLACE DES ANIMAUX

1. LA JOURNÉE DE L'ANIMAL EN VILLE

Particulièrement impliquée dans la protection animale, la municipalité, sous l'impulsion de son Maire, Pierre-Christophe BAGUET, a créé une délégation à la condition animale pour assurer une meilleure cohabitation entre l'homme et l'animal dans la ville et une meilleure prise en compte du bien-être animal.

Depuis 2012, la manifestation «l'Animal en Ville» offre animations, conférences, ateliers, éducateurs canins, canimarches... visant à promouvoir le bien-être et la santé de l'animal en Ville.

Cet événement annuel regroupe une soixantaine d'exposants répartis dans des villages (associations, bien-être et shopping) et attire un nombre croissant de visiteurs.

2. LES LABELS POUR LA CONDITION ANIMALE

Au palmarès de 30 millions d'amis, Boulogne-Billancourt est la 1ère ville d'Île-de-France où il fait bon vivre avec son chien avec plusieurs critères validés :

- L'accessibilité aux espaces verts et canisites,
- La propreté (équipements comme les distributeurs de sacs),

VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

10^e édition

L'ANIMAL EN VILLE
SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021
de 11h à 19h

en présence d'Elsa Esnault, comédienne-chanteuse

Parc Rothschild
3 rue des Victoires

Dans le respect des règles sanitaires en vigueur

GRAND PARIS SEINE OUEST | OTBB | boulognebillancourt.com | VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT | Pierre-Christophe Baguet - Maire

- La sensibilisation (manifestation l'Animal en ville),
- L'engagement et la médiation, notamment dans les cas de maltraitance animale.



Le label régional « 3 pattes » valorise les réalisations concrètes menées en faveur du respect du bien-être animal, la place de l'animal au sein de la commune et de son rôle auprès des Boulonnais.

3. LA CRÉATION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ANIMAL EN VILLE

L'article L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer des instances consultatives «sur tout problème communal concernant tout ou partie du territoire de la commune».

La municipalité sensibilise à la cause animale, souhaite prendre dans un cadre «institutionnel» des avis et des conseils d'experts. **Le conseil municipal du 11 février 2021 a aussi adopté la création d'un conseil consultatif de l'Animal en Ville, composé de 16 membres :**

- 6 élus municipaux dont le maire, le premier adjoint, l'adjoint au Maire chargé de l'éducation, l'adjoint au Maire chargé de l'espace public, l'adjoint au Maire chargé de la transition écologique et le conseiller municipal délégué à la condition animale
- 1 représentant de la Maison de la Nature et de l'Arbre, dépendant de Grand Paris Seine Ouest
- 1 représentant du SNVEL (syndicat national des vétérinaires libéraux)
- 2 représentants des vétérinaires boulonnais
- 1 représentant de la société centrale canine
- 1 représentant de la SPA (société protectrice des animaux)
- 1 représentant de l'association Félin pour l'Autre
- 1 représentant de l'association Gamelle Pleine
- 2 représentants des commerces boulonnais spécialisés dans le secteur de l'animal

Son rôle :

- Émettre des avis sur des thématiques et des enjeux liés au bien-être des animaux à Boulogne-Billancourt,
- Proposer des pistes et des orientations pour les actions boulonnaises actuelles et futures en matière de bien-être animal,
- Favoriser la concertation et la collaboration entre tous les acteurs concernés par le bien-être animal,
- Contribuer à l'organisation de la manifestation « l'Animal En Ville ».

PERSPECTIVES 2022

Ouvrir un local dédié aux soins et à l'accueil des animaux
Proposer des formations sur le bien-être animal au sein de la Maison de la Planète

IV. DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ PROPRE



1. TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021

Sept actions pour un montant de 4 498 181 € TTC ont été entreprises pour réduire la vitesse des véhicules, favoriser la circulation des bus, sécuriser les cheminements piétons, créer des aménagements en faveur des cyclistes.

- Requalification de la rue Emile Duclaux – 484 181 € TTC,
- Requalification de la rue des Quatre Cheminées, de la place du Marché et de la rue Victor Griffuelhes dans le cadre du prolongement de la ligne de bus 42 – 2 023 000 € TTC,
- Rénovation de la rue Thiers entre la rue Marcel Dassault et la rue du Dôme – 360 000 € TTC,
- Rénovation de la rue de Paris entre l'avenue Victor Hugo et la rue de la Tourelle – 654 000 € TTC,
- Rénovation de la rue de Billancourt entre la rue de la Pyramide et la rue Carnot – 165 000 € TTC,
- Rénovation de la rue du Point du Jour entre la rue Thiers et la rue Danjou – 562 000 € TTC,
- Extension des doubles sens cyclables à toutes les voies éligibles – 250 000 € TTC.

PERSPECTIVES 2022

- Requalification de la rue Damiens
- Rénovation de la rue Marcel Loyau
- Rénovation de la rue de Silly entre la rue Reinhardt et la rue Gallieni
- Requalification de la rue de la Saussière entre la rue Gallieni et la sortie du Parking de l'Hôtel de Ville
- Rénovation rue du Belvédère
- Rénovation rue Rieux
- Finalisation de l'extension des doubles sens cyclables à toutes les voies éligibles

2. LE STATIONNEMENT PRÉFÉRENTIEL

Le stationnement des résidents propriétaires d'un véhicule basse émission (Crit'Air « Electrique » : 100 % électrique ou hydrogène) est gratuit en zone Orange, sur inscription préalable.

Indicateurs de suivi des Boulonnais inscrits :	
2019	132 boulonnais
2020	202 boulonnais
2021	275 boulonnais

3. LA LOGISTIQUE URBAINE

Le territoire de Grand Paris Seine Ouest s'est engagé pour favoriser une logistique urbaine plus durable.

En 2021, le territoire est terrain d'expérimentation pour un projet innovant soutenu par la Région Île-de-France qui vise à :

- Créer un outil de modélisation des flux de marchandises
- Pour ensuite organiser de manière efficiente la logistique urbaine.

4. LE PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Aujourd'hui on compte sur Boulogne-Billancourt :

- **24,2 km de voirie en circulation apaisée** (zones piétonnes, zones de rencontre, voies limitées à 30 km/h ou à 20 km/h)



5. L'AMÉNAGEMENT DE LA LIGNE DE BUS 42



- Les travaux d'aménagement qui permettront le **prolongement de la ligne de bus 42** depuis la place Marcel-Sembat jusqu'à la station de tramway T2 Brimborion à Meudon ont débuté le 17 mai 2021.

À noter la requalification de la rue des Quatre Cheminées, de la place du Marché et de la rue Victor Griffuelhes dans le cadre du prolongement de la ligne de bus 42 (2 023 000 € TTC).

- Cette nouvelle ligne desservira le nouveau quartier du Trapèze et le marché de Billancourt, la piscine et la patinoire, la place Jules Guesde, l'île Seguin ou encore La Seine Musicale.

Ces travaux permettent également de :

- Réduire de la vitesse des véhicules avec la création d'une zone de rencontre aux abords du marché Billancourt,
- Créer d'une circulation piétonne, grâce à l'élargissement des trottoirs de la rue des Quatre-Cheminées, dont la largeur minimale sera portée à 2,30m,
- Créer des espaces verts supplémentaires.

6. LE RENFORCEMENT DE LA PLACE DU VÉLO DANS LA VILLE

Aujourd'hui Boulogne-Billancourt compte :

- **397 espaces de stationnement vélos** (y compris des emplacements mixtes vélo-motos) qui représentent 3 522 emplacements,
- **13,9 km d'aménagements cyclables** (pistes, bandes, couloirs bus ouverts aux vélos).

Le Plan vélo 2020-2025 s'inscrit dans le 3^{ème} axe du Plan Climat Air Énergie Territorial, consacré à **l'amélioration de la qualité de l'air**.
Il est conçu en « **10 maillons d'une chaîne de vélo** » :



- 1. Pacifier les rues** et les rendre plus propices à l'usage du vélo :
 - Créer des zones apaisées.
 - Créer des doubles sens cyclables.
- Aménager un **réseau vélo structurant** pour mailler le territoire :
 - Réaliser des aménagements attractifs, confortables et sécurisé sur des itinéraires continus.
 - Résorber les principales coupures urbaines et les points durs de circulation sur le réseau structurant.
- Matérialiser des itinéraires vélo :
 - Jalonner les itinéraires structurants et les principaux quartiers ou points de repère
 - Faciliter les déplacements.
- Développer du **stationnement vélo** adapté aux usages :
 - Dans l'espace public (arceaux, abris, box)
 - Dans les parkings en ouvrage.
 - Accompagner les bailleurs, les copropriétés et les entreprises dans la création de locaux vélos.
 - Intégrer le vélo dans les constructions neuves et dans les opérations d'aménagement.
- Déployer les **services de location** de vélos
 - Augmenter l'offre en vélo en libre-service vélib'.
 - Communiquer sur les services de location accessibles aux habitants.
 - Permettre l'arrivée de nouveaux services.
- Lutter contre le vol de vélos** :
 - Diffuser les bonnes pratiques pour accrocher son vélo.
 - Accélérer le marquage Bicycode des vélos.
- Faciliter l'entretien des vélos**
 - Déployer des stations d'outillage et des pompes à vélo.
 - Créer une maison du vélo avec atelier de réparation.
 - Organiser plusieurs fois par an des ateliers de diagnostic et/ou réparation ouverts au public.
 - Donner de la visibilité aux associations et vélocistes du territoire.





8. Informer et former à la pratique du vélo :

- Communiquer annuellement sur les modes actifs.
- Organiser des ateliers « remise en selle » pour des publics spécifiques.
- Mettre en place le dispositif « savoir rouler à vélo » dans toutes les écoles élémentaires du territoire.
- Informer sur les aides disponibles pour l'achat de vélos.

9. Accroître la part du vélo dans l'activité économique.

- Contribuer au développement de la cyclo-logistique.
- Accompagner les grands employeurs du territoire dans le développement de l'usage du vélo.
- Développer par GPSO et la Ville, une administration exemplaire.

10. Prendre en compte les engins de déplacement personnels.

- Intégrer la question du stationnement et de la circulation des EPD dans les projets.

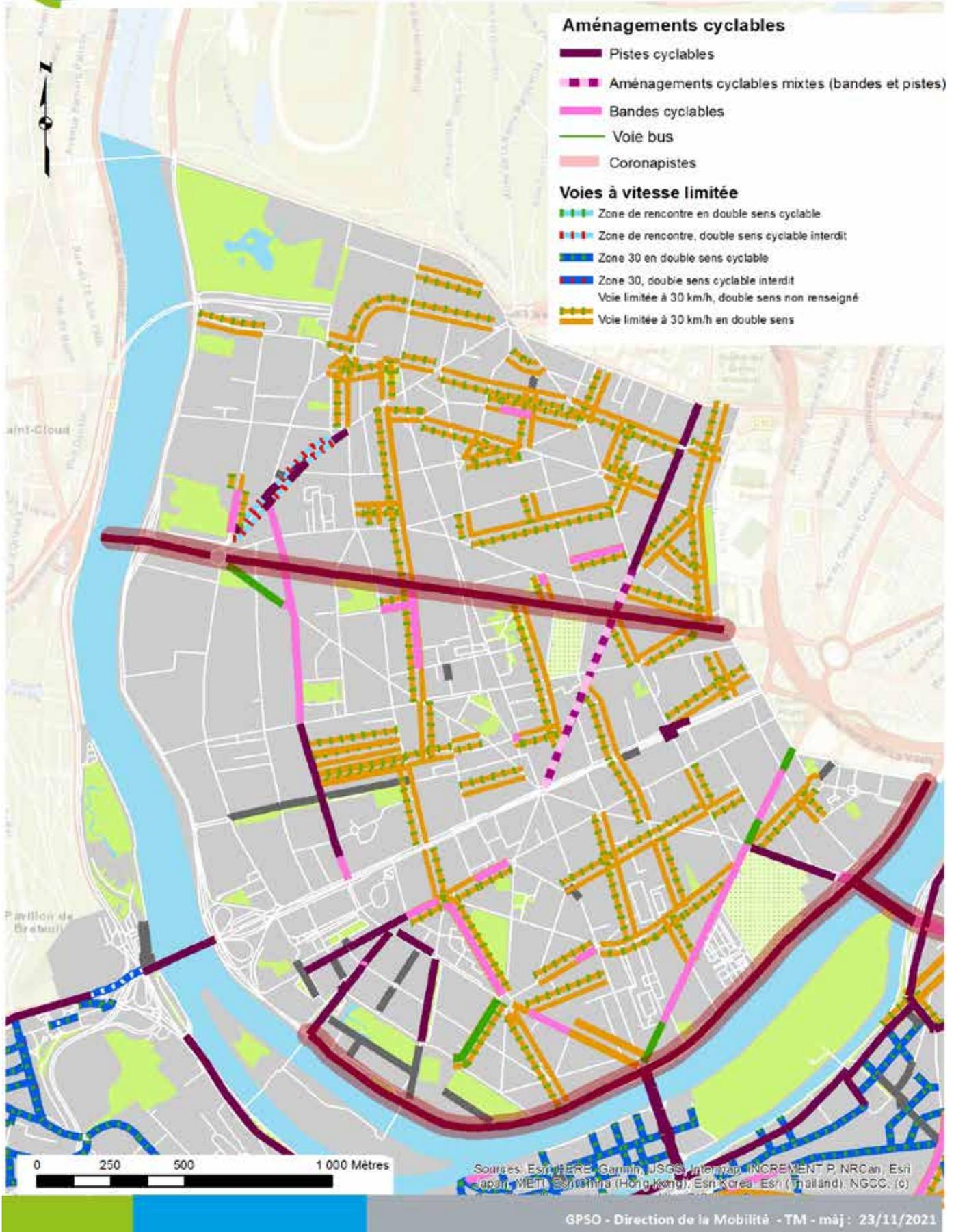
La loi d'orientation des Mobilités du 26 décembre 2019 impose de supprimer les places de stationnement devant les passages piétons pour s'assurer d'une meilleure visibilité.

La Ville et GPSO ont pris le parti de favoriser le stationnement vélo **en remplaçant les places de stationnement automobile ou de livraison situées en amont des passages piétons par des arceaux destinés au stationnement des vélos.**

indicateurs de suivi des aménagements vélo à Boulogne-Billancourt :

Zones de circulation apaisées	24,3km
Pistes cyclables	3,5km
Bandes cyclables	3,9km
Autres aménagements (Pictogrammes, couloirs de bus ouverts au vélo...)	23,7km
Aires de stationnement vélos	386
Stations Vélib'	29
Cédez-le-passage au feu	85
Sas vélo	137

Aménagements cyclables : Focus sur Boulogne-Billancourt



→ **L'aide à l'achat de vélo électrique :**

Depuis le 1^{er} novembre 2021, les demandes de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) s'effectuent directement sur la plateforme de démarches en ligne d'Île-de-France Mobilités. La Région Ile-de-France Mobilité devient l'interlocuteur unique pour toute demande de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

→ Ainsi, les usagers n'auront plus besoin de déposer un double dossier, auprès de GPSO puis la Ville puis de la Région Ile-de-France, elle sera désormais intégralement versée par cette dernière.

Le montant de l'aide allouée reste le même : 50% du prix d'achat du vélo à assistance électrique, dans la limite de 500€ (600€ pour un vélo cargo).

Bouonnais bénéficiaires d'une subvention pour l'achat d'un vélo électrique :										
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
23	35	48	90	121	62	Suspension dispositif	259	741	1212	2591

→ **Les Vélib' :**

Boulogne-Billancourt compte 27 stations, avec une flotte entièrement renouvelée et composée à 30% de vélos à assistance électrique. Les nouveaux Vélib' sont plus légers, plus sécurisés et connectés. Les offres d'abonnements sont modulables de courte à longue durée (1 jour / 1 semaine).



→ **Véligo :**

Véligo Location offre la possibilité de louer un VAE pour une durée de 6 mois. Le tarif normal est de 40 € par mois et le tarif réduit de 20 €.



7. LE DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

→ Aujourd'hui, on compte à Boulogne-Billancourt, 11 stations de recharge pour véhicules électriques, totalisant 46 places.

Liste des stations de recharge de véhicules électriques à Boulogne-Billancourt :				
nb de bornes	Localisation	Puissance	Tarif	nb de places
1	10 boulevard Jean Jaurès	Rapide 24 kW (moins de 2h) et Accélérée 22kW (2H)	7,80€/h soit 0,13€ / min et 4,20€/h soit 0,07€ / min	2
2	15 avenue Charles de Gaulle			2
3	245 boulevard Jean Jaurès			2
6	114 rue Gallieni	Normale 7KW (8h)	4,20€/h soit 0,07€ / min 2,40€/h soit 0,04€ / min	2
7	59 boulevard Jean Jaurès			2
8	80 rue de Sèvres			6
9	2 Rue Henri Martin			6
10	8 Avenue André Morizet			6
11	40 rue de Meudon			6
12	30 rue Marcel Bontemps			6
13	24 boulevard de la République			6
				46 places



En complément, 27 places sont également disponibles dans des parkings publics :

- Parking Indigo Marché Billancourt
- Parking Indigo Rives de Seine
- Parking Q Park Les Passages
- Parking Indigo Cours de l'Île Seguin
- Parking Stade Le Gallo rue de Sèvres

8. L'AUTOPARTAGE

Roulez autrement sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest, avec les véhicules partagés : se déplacer devient pratique, économique et écologique.

Conformément aux dispositions de la loi d'orientation des Mobilités du 26 décembre 2019, les services d'autopartage en free-floating (c'est-à-dire avec des véhicules en libre accès et sans station d'attache) sont désormais régis par une convention d'occupation du domaine public.

À Boulogne-Billancourt, les services sont les suivants :

→ Voitures électriques : Zity et Free2move ;

→ Scoters électriques : un opérateur est autorisé à déployer le service, Cityscoot. En moyenne, depuis le début de l'année 2021, entre 100 et 120 scooters sont disponibles à la location aux différentes heures de la journée.



9. LA LIGNE 15 DU GRAND PARIS EXPRESS



Future station à Pont de Sèvres avec ouverture fin 2025 de la ligne 15 du Grand Paris Express.

- De Pont-de-Sèvres à Noisy – Champs : la ligne 15 Sud reliera 16 gares, en 37 minutes.
- Entre la gare Pont-de-Sèvres et la gare Villejuif Institut G. Roussy : 13 minutes/ contre 1h01 aujourd'hui
 - Entre la gare Pont-de-Sèvres et la gare Fort d'Issy Vanves – Clamart : 5 minutes/ contre 37 minutes aujourd'hui

Calendrier :

- Décembre 2014 : Déclaration d'utilité publique
- Mars 2015 : Lancement des travaux préparatoires
- Juin 2016 : Début des travaux de génie civil
- 2025 : Mise en service de Pont-de-Sèvres à Noisy - Champs

- De Pont-de-Sèvres à Saint-Denis Pleyel : la ligne 15 Ouest reliera 11 gares, en 25 minutes.
 - Entre la gare Pont-de-Sèvres et la gare Nanterre La Boule : 8 min / contre 37 min aujourd'hui
 - Entre la gare Pont-de-Sèvres et la gare La Défense : 13 min/ contre 28 min aujourd'hui

Calendrier :

- Novembre 2016 : Déclaration d'utilité publique
- Mai 2017 : Début des travaux préparatoires
- 2030 : Mise en service de Pont-de-Sèvres à Saint-Denis Pleyel

10. DES CARS SCOLAIRES ÉLECTRIQUES

À la rentrée scolaires 2021, les 4 autocars effectuant les sorties scolaires et périscolaires en journée ne roulent plus au diesel ils sont désormais 100% électriques.

11. « COMME À LA MAISON » : UN LIEU ÉGALEMENT CONÇU POUR ÉVITER LES DÉPLACEMENTS INUTILES

En 2019, Boulogne-Billancourt a ouvert avec Seine Ouest Entreprise et Emploi, l'agence économique de l'emploi de GPSO, un lieu d'accueil des salariés à horaires discontinus. Cet espace répond à la double question de l'éloignement domicile-travail et permet aux salariés d'éviter des déplacements inutiles. Son accès et ses services sont gratuits et illimités pour les salariés à horaires discontinus intervenant sur la commune de Boulogne-Billancourt pour remplir des missions de services (aide à la personne, restauration, propreté...) L'adhésion au service est financée par l'employeur.



- En 2021, on compte 18 entreprises adhérentes pour plus de 400 salariés inscrits.

12. LA ZFE (ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS)

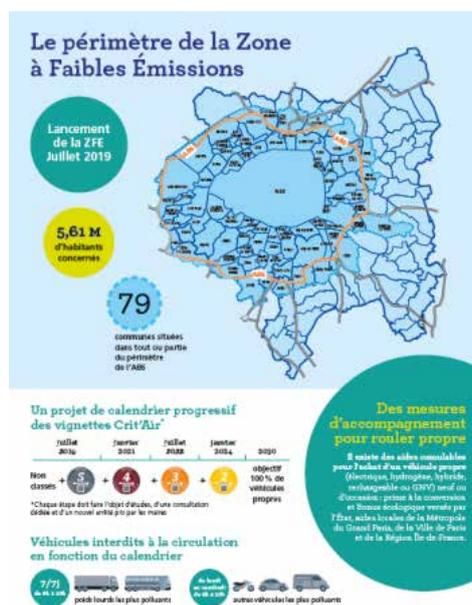
Au 1^{er} juin 2021, la seconde phase de la ZFE, votée par le Conseil de la MGP le 12 novembre 2018 est entrée en vigueur. Les différentes étapes de la ZFE font partie des actions inscrites au Plan Climat Air Energie Territorial de GPSO, visant à améliorer la qualité de l'air.

Les gains en émissions sont estimés jusqu'à -8 % pour les NOx (oxydes d'azote), -4 % pour les particules PM10 (particules fines) et -6 % pour les PM2.5.

Cette nouvelle étape interdit les véhicules non classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4, sur l'ensemble du périmètre de l'intra A86, A86 exclue, mais y compris le boulevard périphérique et les bois de Boulogne et de Vincennes à Paris, permettant d'arriver au même niveau d'interdiction que la Ville de Paris (Crit'Air 5 et Crit'Air 4 déjà interdits depuis juillet 2019).

- La ZFE vise à accélérer le renouvellement du parc roulant avec des étapes progressives vers un parc entièrement « propre » programmé en 2030 et à encourager, quand cela est possible, les usagers de la voiture individuelle à utiliser les transports en commun.

- Des aides au remplacement sont disponibles (prime à la conversion, bonus écologique, subventions de la MGP et de la Région IDF), allant jusqu'à 18.000€ pour l'achat d'un véhicule neuf et 13.000€ pour un véhicule d'occasion.



13. L'APPLICATION DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS (LOM)

La loi d'orientation des mobilités (LOM) impose la **suppression du stationnement motorisé sur les 5 mètres en amont des passages pour piétons d'ici le 31 décembre 2026**. Cette mesure soulève bien des questions à la fois techniques, financières et d'acceptabilité.

Malgré tout, dans sa volonté d'anticipation, Boulogne-Billancourt avec l'aide des services de GPSO a décidé de la mettre en œuvre dès 2021.

→ À ce titre, plus de 60 places ont déjà été aménagées afin de répondre à cet objectif.

→ L'espace libéré a permis d'accroître le stationnement vélo et d'augmenter des espaces de végétalisation, voir notamment sur ce dernier point le croisement des rues Billancourt et Carnot

V. FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LA CONSOMMATION RESPONSABLE

1. LE SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE

→ Dans le cadre de l'axe 1 "Contribuer localement à la diminution des émissions de gaz à effet de serre" de son PCAET, Grand Paris Seine Ouest souhaite développer massivement la production d'énergie renouvelable sur son territoire.

→ Associé à une **réduction des consommations d'énergie** dans l'ensemble des secteurs, en particulier le résidentiel, il s'agit de permettre au territoire d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux objectifs nationaux de l'Accord de Paris de 2015 et **d'améliorer l'indépendance énergétique du territoire** et plus largement de la région Île de France, où une majorité de l'énergie consommée est importée.

Pour ce faire, GPSO souhaite se doter d'un **Schéma Directeur des Energies**, qui doit :

→ Planifier la transition énergétique de GPSO

→ Programmer le développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur et de froid.

Il sera construit en 3 grandes parties sur un an :

1. Un diagnostic des productions d'EnR&R sur le territoire.

2. Une phase de scénarisation qui interrogera plusieurs scénarios de développement de telle ou telle filière afin de définir la stratégie à adopter.

3. Une déclinaison opérationnelle pour véritablement planifier le développement des EnR et des filières à privilégier, identification de foncier, outils de facilitation pour les porteurs de projet...

Il devra s'articuler avec :

→ Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal actuellement en cours d'élaboration.

→ Le référentiel d'aménagement durable (qui comportera un volet sur l'énergie).

2. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

a) Le biogaz et la géothermie

Gaz combustible issu de la fermentation de déchets organiques d'origine animale ou végétale en absence d'oxygène. Le biogaz est composé d'environ deux tiers de méthane (CH₄) et d'un tiers de dioxyde de carbone (CO₂).

Il est notamment produit à Boulogne-Billancourt par la collecte et la valorisation des biodéchets.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 prévoit que chaque citoyen se voit proposer **avant 2025**, une solution de tri à la source de ses biodéchets afin de les valoriser par du compost et/ ou par méthanisation.

Afin d'anticiper cette obligation légale, une expérimentation est déjà en cours depuis 2019 à Boulogne-Billancourt : à l'école et au marché, la valorisation des déchets alimentaires s'inscrit dans une **logique d'économie circulaire**. Les déchets alimentaires ont ainsi une nouvelle vie et servent à produire une énergie verte et renouvelable.



→ À l'école :

Une table de tri avec pesée intégrée est installée afin de sensibiliser les enfants à mieux gérer leurs besoins en quantité. Chacun prend ainsi conscience de ce qu'il mange et ce qu'il jette.



→ **Pour les écoles en régie directe** : Jean-Baptiste Clément, Saint-Denis et Billancourt où l'expérimentation est réalisée avec le **SYCTOM et GPSO** : **6,5 tonnes de bio-déchets ont été triés et valorisés sur ces sites en 2021.**

Indicateurs de suivi pour les écoles en régie directe :

Nombre de tonnes valorisées

2,7 tonnes en 2019 / 8,5 tonnes en 2020 (année Covid) / 7,3 tonnes en 2021
Soit 42,8 tonnes en 3 ans

→ **Pour la restauration externalisée** : Écoles Doisneau, Les Papillons, Les Glacières, des Sciences et de la Biodiversité, du Numérique, où l'expérimentation est réalisée par le prestataire de la Ville, **SODEXO** :

21 tonnes de bio-déchets ont été triés et valorisés sur ces sites en 2021

Indicateurs de suivi pour la restauration externalisée :

Nombre de tonnes valorisées

17 tonnes en 2019 / 13 tonnes en 2020 (année Covid) / 21 tonnes en 2021
Soit 51 tonnes en 3 ans

Indicateurs de suivi pour la totalité des écoles de la Ville :

Nombre de tonnes valorisées

44 tonnes en 2019 / 21,5 tonnes en 2020 (année Covid) / 28,3 tonnes en 2021
Soit 93,8 tonnes en 3 ans

→ Au marché :

Indicateurs de suivi pour les marchés :

Nombre de tonnes valorisées

55,5 tonnes en 2019 / 78,5 tonnes en 2020 (année Covid) / 61,7 tonnes en 2021
Soit 195,7 tonnes en 3 ans

Que deviennent ces bio-déchets :

- Le prestataire Moulinot, collecte les bio-déchets en **camion écologique roulant au gaz naturel**
- Ils sont ensuite **prétraités** sur le site de Moulinot à Stains (93) : les éventuelles erreurs de tri sont corrigées (ex : morceau de plastique)
- Pour leur **méthanisation**, ils sont redistribués à 5 agriculteurs méthaniseurs indépendants, implantés en Seine-et-Marne (77) et dans l'Aube (10), en périphérie de l'Île-de-France
- Ce processus permet la transformation des déchets alimentaires en **gaz, électricité et digestat** (matière azotée épandue sur les parcelles agricoles qui limite l'utilisation d'intrants chimiques)
- Pour la fabrication du **compost**, ils sont redistribués à l'Ecosite de Vert-le-Grand (91)



b) La géothermie

Source d'énergie renouvelable stockée naturellement dans le sous-sol terrestre.

Le réseau de chaleur de la ZAC Seguin Rives de Seine, a notamment permis d'obtenir le label éco-quartier en 2013.

Deux techniques et trois types de production existent pour produire du chaud et du froid pour toutes les infrastructures du quartier :

1. 65 % de production de chaud à partir des échangeurs de la CPCU (vapeur issue de l'incinération des déchets ménagers)
2. 35% de production chaud et froid à partir de :
 - La géothermie superficielle (70%)
 - Le stockage de glace sous la culée du pont de Sèvres produite par des groupes d'eau glacée (30%)



Indicateurs de suivi du CO2 évité par le recours au réseau :

2018	8 505 tco2	pour 65 648 MWh d'énergie utilisée
2019	7 235,50 tco2	pour 57 413 MWh d'énergie utilisée
2020	7 361 tco2	pour 56 191 MWh d'énergie utilisée

3. LA CHARTE D'ENGAGEMENT CLIMAT ÉNERGIE

À destination des 13.000 entreprises de la Ville, portée par GPSO, animée par Seine Ouest Entreprises et Emploi, elle a vocation à inciter les acteurs socio-économiques à s'engager dans la transition écologique.

3 niveaux d'engagement sont proposés :

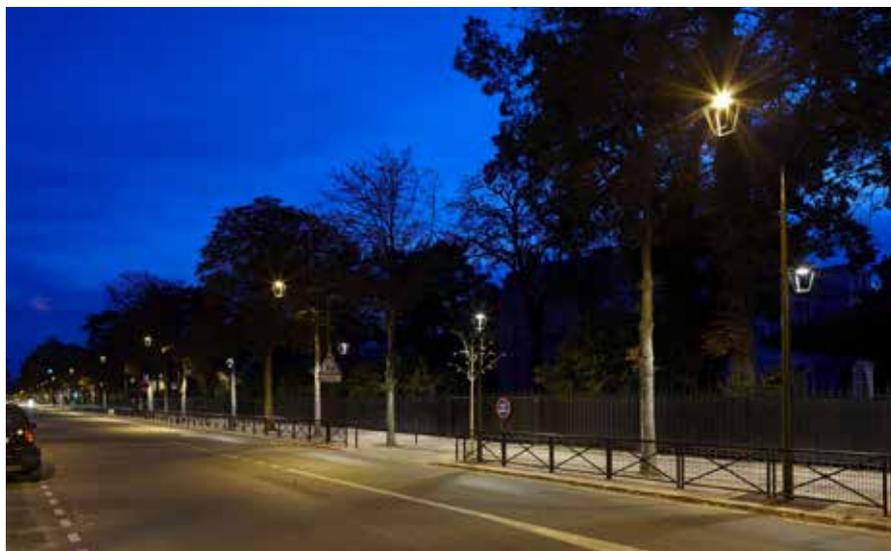
1. Niveau bronze : l'acteur s'engage à entamer une réflexion sur les sujets de développement durable, à relayer les communications de SOEE sur le sujet, et à participer aux événements proposés par SOEE.

2. Niveau argent : l'acteur s'engage, au-delà du niveau bronze, à mettre en place des actions de transition écologique dans son activité et à rendre compte annuellement à SOEE de l'avancée de ses actions au moyen d'indicateurs de suivi.

3. Niveau or : l'acteur s'engage, au-delà du niveau argent, à définir des objectifs chiffrés à 2025 et 2030 (notamment de baisse de la consommation d'énergie), et à être moteur auprès des autres acteurs pour créer des synergies et booster la transition écologique du territoire.

En outre, des programmes de sensibilisation, formation et conseils seront également proposés aux TPE et PME afin de les accompagner dans cette démarche.

4. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Afin de diminuer la consommation d'énergie du territoire et de réduire la pollution lumineuse, l'éclairage public est modernisé lors des opérations d'aménagement structurantes.

L'ensemble de l'énergie électrique fournie dans le cadre du groupement de commande du syndicat SIPPAREC, qui accompagne, conseille et assiste les collectivités adhérentes dans les domaines des énergies et du numérique, sera d'origine verte « standard » :

- À compter du 1^{er} janvier 2022, pour les bâtiments et sites assimilés (Fontaines, arrosages...)
- À compter du 1^{er} janvier 2023 pour les installation d'éclairage public et de feux tricolores

L'objectif final de réduction de la consommation énergétique est de l'ordre de 30 à 35 % d'économie et de réduction d'émission de gaz à effet de serre.



→ L'économie financière pour la Ville est d'environ 200.000 € / an.

→ Travaux déjà effectués à Boulogne-Billancourt :

- Boulevard Jean Jaurès : 79 luminaires
- Rue Emile Duclaux : 10 luminaires
- Square des Glycines : 2 luminaire

→ **PERSPECTIVES 2022**

- Rue du Port : 13 points lumineux
- Avenue Charles de Gaulle : 14 points lumineux
- Pont d'Issy : 9 points lumineux
- Quais sous le pont de Saint Cloud (le long des péniches) : 20 points lumineux
- Rue Joseph Bernard : 5 points lumineux
- Rue de la Tourelle : 28 points lumineux
- Impasse Louis Lumière : 3 points lumineux
- Boulevard d'Auteuil : 87 points lumineux

5. L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial vise à rénover énergétiquement 100% des logements existants à l'horizon 2050.



a) Le guichet unique « Seine Ouest Rénov' » dédié à la rénovation énergétique est animé par :

- Les conseillers énergie FAIRE de l'Agence locale de l'énergie et du climat GPSO Energie
- Les conseillers de l'Opération Habitat Qualité

Il a pour objectif de faciliter la prise en charge des demandes de conseil en rénovation énergétique de l'habitat et d'assurer une meilleure visibilité et lisibilité des aides à disposition des habitants du territoire.

En appelant le numéro d'appel gratuit de GPSO (0 800 10 10 21) ou en remplissant un formulaire en ligne directement sur le site internet, les ménages indiquent les caractéristiques de leurs projets et sont rapidement rappelés par un interlocuteur qui renseignera en fonction de leurs besoins (état d'avancement du projet, possibilité de mobilisation d'aides financières...).

Depuis le lancement de la campagne en avril 2021, 89 demandes ont été faites par des Boulonnais.

Une fois pris en charge, les ménages sont accompagnés dans leurs démarches par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de GPSO ou par les conseillers Habitat Qualité selon leurs situations respectives et l'avancement de leurs projets de rénovation énergétique.

Pour les copropriétés, un primo conseil est délivré par l'ALEC, puis suivi par un conseiller de l'Opération Habitat Qualité, afin d'accompagner sur les aspects financiers, administratifs et techniques du projet, jusqu'à la livraison des travaux et le versement des aides mobilisées. Ce service sera disponible à partir de 2022 à la Maison de la Planète.

b) Une nouvelle Opération Habitat Qualité (2019-2024)



Le Programme d'Intérêt Général dit « Opération Habitat Qualité » (OHQ) est un dispositif incitatif poursuivant la réalisation de travaux dans le parc de logements privés, conduit par Grand Paris Seine Ouest en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour une durée de 5 ans sur l'ensemble du territoire.

Lancé en septembre 2019, l'Opération Habitat Qualité est un outil permettant de rassembler les acteurs de l'amélioration de l'habitat autour de problématiques telles que la rénovation énergétique des copropriétés, la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

Le volet majeur du programme reste de loin l'amélioration énergétique du bâti et la lutte contre la précarité énergétique, tant du point de vue des objectifs à atteindre que des moyens financiers alloués. En effet, GPSO finance l'accompagnement technique et administratif dispensé aux copropriétés et aux ménages, et leur attribue des subventions pour leur permettre de mener à bien leurs projets.

GPSO s'est fixé comme objectif d'aider près de 2450 logements d'ici septembre 2024, dont :

- 2115 logements dans des projets de rénovation énergétique de copropriétés (dont 520 dans des copropriétés dites « fragiles ») ;
- 154 logements de ménages en situation de précarité énergétique ;
- 155 logements de ménages en situation de perte de mobilité due à la vieillesse ou au handicap ;
- 20 logements indignes voire insalubres.



GPSO a mandaté Urbanis pour assurer le suivi-animation de la mission. Les partenaires de l'OHQ sont les villes, l'Anah, l'ARS, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'ADIL, Action Logement et l'ALEC.

Indicateurs de suivi depuis le lancement de l'opération (sept 2019-déc 2021) :

Rénovation énergétique de copropriétés	Lutte contre la précarité énergétique	Adaptation du logement	Lutte contre l'habitat indigne
<p>8 copropriétés accompagnées (589 logements) dont 3 dites « fragiles » (408 logements) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 34-36 rue Louis Pasteur - 601-611 avenue du Maréchal Juin - 17 quai Stalingrad - 48 Quai Alphonse Le Gallo - 19 rue de Seine - 25 rue Mahias - 162 bis-164 rue de Paris - 18 rue du Fief <p>Parmi elles, 3 copropriétés (375 logements) ont voté leurs travaux ont donc reçu 1 168 169€ d'aides publiques dont 412 500 € de GPSO</p> <p>Au vu de leurs faibles ressources, 46 ménages, dont 34 très modestes, ont bénéficié de 506 275 € d'aides publiques supplémentaires dont 62 358 € de GPSO</p>	<p>4 ménages très modestes aidés</p> <p>26 788 € d'aides publiques mobilisées dont 2 273 € de GPSO</p> <p>Taux de couverture moyen de 81% (montant subvention/montant travaux)</p> <p>Gain énergétique moyen projeté de 31%</p>	<p>16 ménages aidés</p> <p>96 492 € d'aides publiques mobilisées dont 33 275 € de GPSO.</p> <p>Taux de couverture moyen de 59% (montant subvention/montant travaux)</p> <p>11 visites d'ergothérapie prises en charge par GPSO</p>	<p>1 ménage accompagné</p>

Indicateurs de suivi pour la seule année 2021:

Rénovation énergétique de copropriétés	Lutte contre la précarité énergétique	Adaptation du logement	Lutte contre l'habitat indigne
<p>6 nouvelles copropriétés intégrées (466 logements) dont 4 copropriétés fragiles (408 logements)</p> <p>Parmi elles, 2 copropriétés (285 logements) ont voté leurs travaux (près de 6M€) et se sont donc vues attribuer 898 169 € d'aides publiques dont 142 500 € de GPSO</p> <p>41 ménages aidés, dont 29 (très) modestes, ayant bénéficié de 449 123 € d'aides publiques supplémentaires dont 60 261 € de GPSO</p>	<p>4 ménages très modestes aidés</p> <p>26 788 € d'aides publiques mobilisées dont 2 273 € de GPSO</p> <p>Taux de couverture moyen de 81% (montant subvention/montant travaux)</p> <p>Gain énergétique moyen projeté de 31%</p>	<p>11 ménages aidés, dont 9 (très) modestes</p> <p>75 536 € d'aides publiques mobilisées dont 25 547 € de GPSO</p> <p>Taux de couverture moyen de 59% (montant subvention/montant travaux)</p> <p>9 visites d'ergothérapie prises en charge par GPSO</p>	<p>Aucun dossier</p>

c) Le Programme Opérationnel Préventif d'Amélioration des Copropriétés (2021-2024)

Le POPAC est un nouveau dispositif pour accompagner les copropriétés en difficultés. Élaboré en concertation avec l'Agence nationale de l'habitat, ce dispositif répond à un réel besoin d'intervention et d'accompagnement d'immeubles en proie à des difficultés de fonctionnement et de gestion.

Il s'agit d'agir durablement pour limiter la formation d'un parc de logements obsolètes et vieillissants.

La prévention, la formation et l'accompagnement des copropriétés prévues dans le cadre du POPAC devront ainsi permettre d'anticiper l'apparition de difficultés graves nécessitant une intervention lourde des pouvoirs publics.

Les objectifs du dispositif :

- Accompagner 25 à 30 copropriétés présentant des difficultés de gestion et de fonctionnement ;
- Améliorer la connaissance des copropriétés potentiellement fragiles présentes sur le territoire ;
- Sensibiliser et former les copropriétaires pour accroître leur maîtrise du fonctionnement d'une copropriété (aspects juridiques, technique, social, financier, gouvernance...).



Les volets d'actions :

- Repérage et ciblage des copropriétés présentant des signes de fragilité ;
- Définition d'une stratégie d'intervention à l'échelle de la copropriété avec la réalisation de diagnostics multicritères ;
- Assistance et aide à la résolution des premières difficultés ;
- Sensibilisation et information auprès des copropriétés du territoire.

Une première sélection d'immeubles a été réalisée par le biais d'une analyse de données statistiques relatives aux logements collectifs privés sur le territoire, mais également par le biais d'échanges avec les services Hygiène et Sécurité la Ville.

GPSO a mandaté l'association SOLIHA pour assurer le suivi-animation de l'ensemble de la mission. L'opérateur a ainsi pris attache avec les instances de gestion de chacune des copropriétés repérées afin de collecter le plus de données possibles, permettant ainsi d'affiner le diagnostic et d'arrêter une liste finale d'adresses à accompagner dès 2022.

Indicateurs de suivi des adresses retenues dès 2022 :

Nombre d'adresses initialement repérées	Nombre d'adresses retenues dans le POPAC
10 adresses soit 188 logements	8 adresses soit 142 logements



→ **Le Trophée des communes** de l'Association des Maires d'Ile-de-France a été remis fin juin à GPSO, lauréat dans la **catégorie Intercommunalité**, pour récompenser sa **stratégie ambitieuse de sensibilisation et d'accompagnement en matière de rénovation énergétique des copropriétés**.

La stratégie de GPSO en matière de rénovation énergétique de l'habitat, aussi bien collectif qu'individuel, se décline en 3 axes :

→ **Sensibiliser : rendre visibles et lisibles les dispositifs existants**

Les propriétaires et copropriétaires désireux de se renseigner sur la rénovation énergétique et les aides mises en place peuvent échanger avec des conseillers spécialisés lors des permanences organisées chaque mois en mairie.

En parallèle, le guichet unique « Seine Ouest Rénov' » centralise les principales informations autour de la rénovation énergétique de l'habitat : les avantages de rénover, les étapes d'un projet, des ressources pour se familiariser avec la rénovation énergétique.

→ Accompagner : l'Opération Habitat Qualité

Ce dispositif améliore le confort et le bien vivre chez soi en répondant à trois préoccupations des résidents du parc privé :

1. L'amélioration thermique et énergétique des immeubles et logements, pour se sentir mieux chez soi et réduire ses factures d'énergie
2. La réhabilitation des logements dégradés et/ou insalubres
3. Le maintien et l'autonomie dans le logement pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap.

L'accompagnement des propriétaires et copropriétaires est réalisé par des conseillers spécialisés et porte sur les aspects administratifs, techniques et financiers d'un parcours de rénovation. En tant que service public, il est gratuit, neutre et entièrement personnalisé.



→ Financer : agir sur l'ensemble du parc résidentiel

GPSO délivre des subventions afin de rendre la rénovation énergétique accessible à tous les propriétaires et copropriétaires du territoire, mais également pour valoriser les projets les plus innovants et ambitieux.

Ainsi, sur 5 années, l'Opération Habitat Qualité permettra la rénovation de plus de 2.400 logements. Au-delà de son aspect environnemental, l'Opération Habitat Qualité a également une visée sociale puisqu'elle permet de lutter contre la précarité énergétique des ménages : sur le territoire, 75% des ménages les plus modestes vivent dans les copropriétés les plus énergivores.

Au-delà du programme de l'Opération Habitat Qualité, le jury a également salué le travail mené auprès du parc résidentiel dans son ensemble.

Au total, plus de 4,5 millions d'euros de subventions ont été accordées depuis 2010 pour les actions suivantes :

- Faciliter la rénovation énergétique des copropriétés et lutter contre la précarité énergétique des ménages : près de 2,6 millions d'euros (dont 654.000€ en 2019-2020)
- Développer l'usage des énergies propres en pavillon : 210.250€ (dont 36.500€ en 2019-2020)
- Accompagner les bailleurs pour améliorer la qualité des logements sociaux : près de 1,8 million d'euros (dont 465.000€ en 2019-2020).

6. UNE ADMINISTRATION RESPONSABLE

a) Les bâtiments municipaux :

L'énergie représente 3 500 tCO₂e avec la répartition suivante :

Indicateurs de suivi de l'impact de notre consommation d'énergie :			
	Consommation (GWh)	Émissions (tCO ₂ e)	Facteur d'émission (gCO ₂ /kWh)
Électricité	16	830	57
Gaz	8,4	1 720	244
Réseau de chaleur	1,4	160	143
Total	25,8	2 710	105

Indicateurs de suivi de l'évolution de la consommation énergétique en 2007 et 2019 à ISO périmètre :						
	2007		2019		Variation 2007 - 2019	
	Conso. (MWh)	Emission. (tCO2e)	Conso. (MWh)	Emission. (tCO2e)	Conso. (MWh)	Emission. (tCO2e)
Electricité	17.900	1.400	15.950	830	-11%	-40%
Gaz	12.100	2.560	8.430	1.720	-30%	-33%
Fioul	585	200	0	0	-	-
RU	0	0	1.140	160	-	-
Total	30.585	4.160	25.520	2.710	-17%	-35%

A isopérimètre, sur les bâtiments présents en 2007 et 2019 :

- La consommation énergétique a **baissé de 17 %**
- Les émissions associées ont **baissé de 35 %**
 - **Cette évolution s'explique par la baisse du facteur d'émission de l'électricité, la suppression du fioul et le raccordement au réseau de chaleur.**

b) Les déplacements

Le parc automobile représente 270 tCO2e et 3 % du bilan des émissions de gaz à effet de serre. Avec une consommation de 64 000 litres de carburant, nous enregistrons une baisse de 20% depuis 2007, entraînant une baisse de 6% des émissions de gaz à effet de serre associées.

La Ville renouvelle progressivement son parc automobile pour :

- Atteindre la plus faible émission de gaz à effet de serre
- Baisser sa consommation d'énergie fossile

Indicateurs de suivi de la consommation de carburant :	
2018	2021
74 000 litres	68 717 litres

- **Soit une baisse de 30%**

Les modes alternatifs à la voiture :

- La Ville participe au **paiement des frais de transports en commun de ses agents**
- Après **une expérimentation en 2019 et 2020 de l'indemnité kilométrique pour les déplacements à vélo**, elle propose désormais depuis le 1er janvier 2021, un dispositif plus complet et pérenne : **le forfait mobilités durables**.

Ce système permet le versement d'un forfait annuel afin d'encourager les agents de la collectivité à utiliser des modes de déplacement plus propres :

- Le vélo
- Le covoiturage

Indicateurs de suivi des aides financières :								
	2018		2019		2020		2021	
	Montant versé	Nombre de bénéficiaire						
Participation transports en commun	240 400€	766	263 096€	763	231 176€	671	223 443€	663
indemnité kilométrique vélo	/	/	1 271€	15	4 058€	23	/	/
forfait mobilités durables	/	/	/	/	/	/	15 400€	77

c) L'informatique :

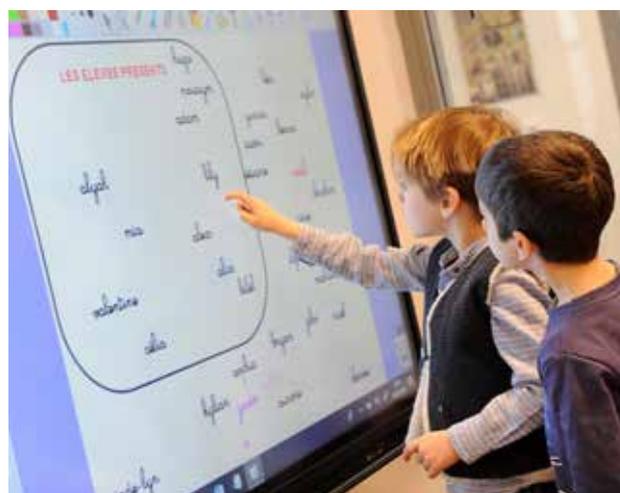
La municipalité a adopté un mode d'utilisation responsable de l'outil informatique par les services municipaux:

→ Un usage responsable :

Adopter des bonnes pratiques permettant une progression rapide et mesurable : limitation de l'usage des courriels, optimisation du stockage de fichiers, sobriété dans la gestion et conservation des données, extinction automatique des postes informatiques ...

→ Une commande publique responsable :

Le choix des matériels, des logiciels, des technologies utilisées ainsi que le rythme de renouvellement et la gestion des déchets induits ont des impacts forts sur l'empreinte environnementale de la collectivité.



- Le numérique scolaire :

Indicateurs de suivi du parc informatique des écoles fin 2019 :			
	Unités	Durée d'amortissement	Emission (tCO2e)
ENI (écran numérique interactif)	240	5 ans	24
Ordinateurs fixes	500	5 ans	17
Ordinateurs portables	267	5 ans	8
tablettes	860	2 ans	28
Total	1 867	/	77

- Le numérique des agents municipaux :

Indicateurs de suivi du parc informatique des agents communaux fin 2019 :			
	Unités	Durée d'amortissement	Emission (tCO2e)
Ordinateurs fixes	1 318	5 ans	78
Smartphones	126	2 ans	4
Ordinateurs portables	138	5 ans	4
Imprimantes	515	5 ans	9
Total	2 097	/	95

VI. RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS



1. LE FUTUR PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Il fait suite à un premier programme local de prévention des déchets 2011-2016 qui se déclinait selon 4 axes :

1. Encourager les nouvelles pratiques et activités de substitution
2. Promouvoir une consommation responsable
3. Favoriser le don et le réemploi
4. Informer et éduquer

- Ce plan précédent a atteint les objectifs suivants :
- **Réduction des ordures de 7% entre 2011 et 2015**
 - **Augmentation du recyclage de 24% en 2014**
 - **Augmentation du recyclage de 75% en 2015**

Calendrier prévisionnel :

Le diagnostic réalisé en 2021, permettra l'organisation en 2022 de groupes de travail avec l'ensemble de acteurs du territoire (associations, entreprises, élus, services de GPSO et des Villes) afin d'élaborer de façon collective, les futures actions du PLPDMA répondant aux enjeux du territoire.

L'objectif est de réduire de 15% les déchets ménagers assimilés à horizon 2025.

Les groupes de travail portent sur :

- Les emballages ménagers
- Les bio déchets
- Les encombrants

À l'issue de ces groupes de travail, un plan d'actions assorti d'indicateurs sera élaboré pour une mise en œuvre prévisionnelle en 2023.

a) Les composteurs

Nos ordures ménagères sont composées de 30% de déchets organiques, qui peuvent être revalorisés grâce au compostage

Grand Paris Seine Ouest met **gratuitement** à disposition des composteurs. Ils permettent de réduire les déchets de 30 kg/an/hab.

Les Boulonnais peuvent solliciter :



→ En appartement : un lombricomposteur

Pour retirer un lombricomposteur : appeler le n° gratuit de GPSO : 0 800 10 10 21 pour prendre rendez-vous aux jours et heures d'ouverture de la Maison de la Nature et de l'Arbre – samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h, mercredi et dimanche de 14h à 18h – Apportez un justificatif de domicile ainsi que le formulaire complété à **télécharger sur seineouest.fr**

Indicateurs de suivi : nombre de composteurs délivrés à Boulogne-Billancourt

2016 : 33 2017 : 58 2018 : 100	2019 : 208 2020 : 136 2021 : 110	Soit un total de 645 lombricomposteurs depuis 2016
--------------------------------------	--	---

→ En pavillon : un composteur en plastique recyclé

Appeler le n° gratuit de GPSO : 0 800 10 10 21 pour convenir d'une date de livraison. Le composteur sera livré à domicile.

Indicateurs de suivi : nombre de composteurs en pavillon délivrés à Boulogne-Billancourt

2013 : 3 2014 : 10 2015 : 11 2016 : 29	2017 : 10 2018 : 21 2019 : 28 2020 : 12 2021 : 18	Soit un total de 142 composteurs en pavillons depuis 2013
---	---	--

Soit un total de **787 composteurs individuels** distribués depuis 2013



→ En résidence : un composteur en bois

Pour mettre en place un projet de compostage collectif, appeler le n° gratuit de GPSO : 0 800 10 10 21. Le composteur sera livré au sein de la résidence avec l'accompagnement d'un maître composteur pendant 10 mois.

Indicateurs de suivi : nombre de sites de compostage collectifs à Boulogne-Billancourt

2012 : 2 2013 : 3 2014 : 4 2015 : 5 2016 : 7	2017 : 6 2018 : 11 2019 : 25 2020 : 5 2021 : 18	Soit un total de 86 sites de compostage collectif équipés depuis 2012
--	---	--

→ Dans les quartiers : un dispositif de compostage supervisé par des associations locales à usage libre à tous

Ce service sera bientôt disponible à la Maison de la Planète.

b) L'adhésion au réseau CompostPlus



Réseau national pour la collecte et la valorisation des biodéchets pour :

→ **Atteindre les objectifs de réduction et de recyclage fixés par la loi de transition énergétique :**

Le tri par l'habitant des biodéchets permet une responsabilisation et une remobilisation citoyenne en faveur du tri. Ce 1er geste de tri vient ensuite booster les autres filières : verre, emballages, papier... et améliore ainsi les performances globales de recyclage.

→ **Optimiser la gestion des déchets :**

C'est en repensant radicalement la collecte des déchets que les coûts seront optimisés. La collecte des biodéchets peut bénéficier de la fréquence la plus forte, permettant ainsi de réduire celles des ordures ménagères et des emballages à une fois toutes les deux semaines, voire moins.

→ **Produire localement une ressource de qualité pour enrichir les sols :**

La collecte séparée permet de produire un compost de qualité, dépassant les exigences réglementaires et utilisable en agriculture biologique. L'utilisation agricole de cette ressource participe à la reconstitution du stock de carbone des sols et contribue à atténuer le réchauffement climatique.

2. LE WIDGET DÉCHETS



Développée par Publdata, cette application regroupe toutes les informations liées aux différentes collectes qu'elles soient en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire.

Il suffit de renseigner son adresse sur seineouest.fr/widget-dechets pour géo localiser toutes les informations :

- Prochain jour de collecte des ordures ménagères et des bacs jaunes
- Prochaine collecte solidaire des déchets électriques et électroniques dans votre ville
- Horaires des déchèteries et éventuelles perturbations
- Conteneurs à verre ou à textile les plus proches de chez vous
- Emplacements des composteurs collectifs dans votre quartier
- Prochain passage des camions de déchets toxiques

3. LE TRI SÉLECTIF



Bacs gris

L'incinération des déchets permet leur valorisation énergétique. La majorité de ces déchets incinérés sont traités par l'usine ISSEANE.

En 2020, **440 000 tonnes** ont été incinérées dans l'usine isséane, qui a une capacité de 510 000 tonnes par an.

→ La combustion des déchets permet d'alimenter en partie le réseau de chauffage urbain de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU).



Indicateurs de suivi des déchets courants (bac gris):	
2019	236 kg/habitant
2020	223 kg/habitant
soit une diminution de 5,5 % par rapport à 2019	

Encombrants

Indicateurs de suivi des encombrants :	
2019	34 kg/habitant
2020	44 kg/habitant
soit une augmentation de 31 % par rapport à 2019	

Déchèterie fixe

Indicateurs de suivi de la déchetterie fixe :	
2019	34 kg/habitant
2020	27 kg/habitant
soit une augmentation de 50 % par rapport à 2019	

Déchèterie mobile

Indicateurs de suivi de la déchetterie mobile :	
2019	1 kg/habitant
2020	1 kg/habitant
Aucune évolution par rapport à 2019	

Déchets toxiques

Les déchets dangereux des ménages, sont les déchets qui, par leur caractéristique ou leur composition, présentent un risque pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Il s'agit essentiellement de pots de peinture, batteries et accumulateurs, solvants, huiles de vidange, produits phytosanitaires...

La collecte se fait selon plusieurs modes :

→ Camionnette aménagée pour les déchets dangereux des ménages qui stationne 1 à 2 fois par mois sur les marchés alimentaires et devant certains bâtiments publics. Ce dispositif est présent sur l'ensemble du territoire de GPSO.

→ Collecte dans les centres techniques : les services de GPSO récupèrent des déchets dangereux abandonnés par les habitants sur la voie publique et les stockent dans les centres techniques. Ils sont alors régulièrement collectés.

L'ensemble des tonnages collectés grâce à ces dispositifs s'élève **en 2020 à 79 tonnes** sur tout GPSO, **soit une augmentation de 22 % par rapport à 2019**. Les peintures, colles, vernis et solvants représentent la part la plus importante des déchets dangereux des ménages collectés.

Ces déchets sont éliminés suivant des filières ad hoc selon leurs caractéristiques dans les meilleures conditions de respect de l'environnement et de santé pour l'homme.



4. LE RÉEMPLOI POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

a) Appareils électriques et électroniques



Deux points de collecte pour les appareils électriques :

1. Marché Escudier (9, bd Jean-Jaurès)
2. Marché Billancourt (163, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres)

Pour certains appareils, il sera désormais possible de les faire enlever gratuitement, à votre domicile sur rendez-vous.

→ **15%** des appareils peuvent être triés, nettoyés, réparés et revendus à prix solidaires par l'association sociale et solidaire Emmaüs.

→ S'ils ne sont pas réparables, leurs substances nocives sont extraites et recyclés dans le strict respect des normes environnementales par Écosystem
Ils deviennent des matières premières secondaires « propres » qui ressortent de ce processus de recyclage et sont réutilisées pour la fabrication de nouveaux produits.

Indicateurs de suivi de récolte des déchets électriques et électroniques :

2019	20 tonnes pour BB / 51 tonnes pour tout GPSO
2020	12 tonnes pour BB / 37 tonnes pour tout GPSO
soit une diminution de 40 % par rapport à 2019 pour Boulogne-Billancourt	

b) Le verre



Un conteneur est mis à disposition pour 840 habitants.
Le verre est ensuite traité par SUEZ et SEPUR.

Indicateurs de suivi de récolte du verre :

2019	21,3 kg/habitant pour tout GPSO
2020	22,8 kg/habitant pour tout GPSO
soit une augmentation de 7 % par rapport à 2019	

c) Les bacs jaunes



Le contenu des bacs jaunes est trié au centre de tri Isséane situé à Issy-les-Moulineaux, puis est conditionné pour être envoyé en usines de recyclage. Ces déchets deviennent ainsi des matières premières secondaires qui sont transformés pour une deuxième vie.

Environ 17 000 tonnes de déchets d'emballages recyclables et papiers divers y ont ainsi été triées en 2020.

Cette augmentation est l'impact de l'application des nouvelles consignes de tri depuis le 1er octobre 2019, qui permettent de trier l'ensemble des emballages.

Indicateurs de suivi des bacs jaunes :	
2019	41 kg/habitant pour tout GPSO
2020	45 kg/habitant pour tout GPSO
soit une augmentation de 9,7 % par rapport à 2019	

d) Le textile

En France, 648 000 tonnes d'articles textiles, linge de maison et chaussures sont mis sur le marché chaque année, ce qui représente environ 9,7 kg de TLC par habitant et par an et engendre d'importants impacts environnementaux tels que la pollution de l'air, de l'eau et la production massive de déchets.

En 2008, des professionnels de l'industrie textile en France ont choisi de s'unir pour assumer leur responsabilité environnementale et ont créé l'éco-organisme **Refashion** (anciennement appelé Eco-TLC).



En charge de la gestion de la fin de vie de ces articles pour le compte des entreprises, qui les mettent sur le marché, l'objectif de Refashion est d'accompagner le développement de la filière textile **vers une démarche d'économie 100 % circulaire**.

En 2019, 38 % du gisement mis sur le marché a été collecté en vue d'être réutilisé ou recyclé, soit environ 3,7 kg par habitant.

Les articles usagés sont collectés par le biais de quatre types de points d'apport volontaire :

1. Les conteneurs présents sur la voie publique (83 %)

- 2. Les associations et ressourceries (11 %)
- 3. Les reprises en magasins (3,4 %)
- 4. Les collectes ponctuelles en porte-à-porte ou lors d'évènements dédiés (2,4 %)

À Boulogne-Billancourt, Ecotextile a déployé un nouveau système de fermeture de ces conteneurs, permettant d'éviter les pillages.



Que deviennent ces articles :

- Les articles en bon état sont soit :
 - **Donnés** aux personnes les plus démunies ou utilisés par les associations pour récolter des fonds
 - **Revendus** dans des boutiques de seconde main en France, et 53 % exportés à l'étranger
- Un tiers environ du volume restant est recyclé en **divers produits** (chiffons d'essuyage, nouveaux textiles, isolant, etc)
- Le reste n'ayant pu être réutilisé ni recyclé sont utilisés comme **combustible**

Indicateurs de suivi des bacs textiles :	
2019	2 kg/habitant pour tout GPSO
2020	2 kg/habitant pour tout GPSO
Aucune évolution par rapport à 2019	

e) Les bio déchets

→ Aujourd'hui : l'expérimentation est en cours sur les marchés et dans les écoles cf paragraphe plus haut sur le bio-gaz.

→ Pour 2024 :

L'article L. 541-21-1 du code de l'environnement, issu de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020, prévoit :

“Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation [de tri à la source / collecte sélective et valorisation des biodéchets] s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.”



→ Un déploiement progressif est donc prévu Sur 3 ans : **en 6 vagues de fin 2022 à début 2025**

→ 2 collectes sont prévues par semaine

Le traitement sera assuré par le Sycotom par **méthanisation**

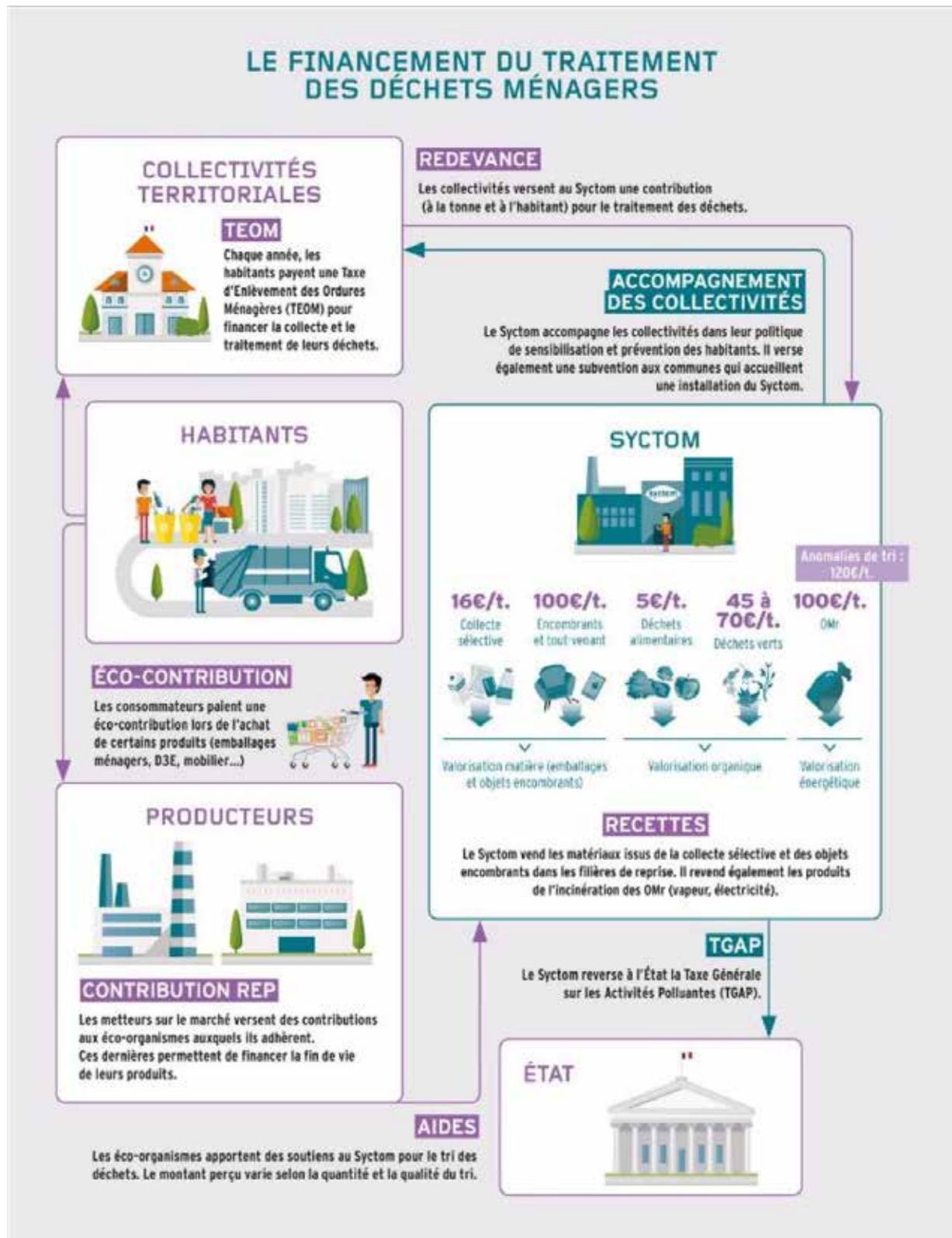
Il est prévu la dotation de :

- Bacs marrons à chaque adresse (bacs 120 L à cuve réductrice pour les pavillons, bacs 120 L ou 240 L pour les collectifs)
- Bioseau ajouré pour chaque ménage



f) Les dépôts sauvages :

Ils représentent **14% du coût** des déchets pour **3% des quantités** totales.



VII. PRÉPARER L'OUVERTURE DE LA MAISON DE LA PLANÈTE

Comment réduire, au quotidien, dans notre environnement urbain et dense, l'impact de nos activités sur le climat ?

C'est pour répondre à cette question qu'un nouvel équipement municipal ouvrira ses portes le 2 mars 2022 au 72 allée du Forum.



Sur une superficie de 1430 m², avec une cour intérieure de 830 m², cette structure exceptionnelle marque la forte mobilisation de la Ville pour faire la promotion des low-tech et des modes de vie plus respectueux de l'Homme et de la planète auprès des citoyens et des entreprises.

La Maison de la Planète est un écosystème singulier et un programme d'hybridation urbaine mêlant activités économiques et initiatives citoyennes et associatives dans les domaines de l'écologie, du sport et de la culture :

- Un lieu unique pour découvrir comment au quotidien réduire son impact environnemental, les démarches zéro déchet, zéro gaspillage, zéro carbone et passer à l'action. Pour tous, dans des domaines aussi variés que l'énergie, l'alimentation, l'eau, la gestion des déchets, les matériaux, l'habitat, les transports, l'hygiène ou encore la santé.
- Un espace d'échange entre toutes les institutions, associations et entreprises œuvrant dans le domaine de l'environnement et de l'économie circulaire.
- Un laboratoire de transition et d'initiatives éco-citoyennes : apprentissage, expérimentation et d'éducation à la transition écologique.
- La création d'un écosystème des entreprises du territoire dans le but de financer des opérations d'intérêt général destinées à réduire l'impact des activités de l'homme sur l'environnement.
- Un laboratoire d'expérimentation des techniques éco-conçues animé par un « Comité scientifique » dont la mission sera de sélectionner, parmi les centaines d'innovations écoresponsables conçues chaque année (start-up, projets professionnels...), celles que la Ville pourra expérimenter dans l'espace public, l'habitat social ou les bâtiments municipaux.

Ce lieu hybride est unique en son genre et une première en France.

Il accueillera :



→ **Un guichet unique** qui regroupe toutes les politiques publiques environnementales pour conseiller et orienter le citoyen vers l'ensemble des aides et services de la Ville, de Grand Paris Seine Ouest, du Département, de la Région, de la Métropole et de l'État.

→ **Une recyclerie sportive** avec boutique solidaire et atelier de transformation du matériel de sport, avec la création d'une ligne de produits upcyclés « Métamorphose ou la 3ème vie du matériel de sport ».

→ **Un atelier de co-réparation de vélo.**



→ **Le Low Tech Lab Boulogne-Billancourt – Grand Paris** autour de l'habitat low tech, zéro carbone : la démonstration grandeur nature avec des tutoriels et conseils, conception de systèmes, techniques, savoir-faire et pratiques.

→ **Un espace d'ateliers, de conférences, débats, expositions et événements** pour tous les publics : établissements scolaires, périscolaires, familles, associations, entreprises...



→ **Un café associatif** qui propose des produits bio et locaux et des ateliers, la possibilité de coworking à l'usage de startupeurs des métiers de l'environnement.

→ **Une cour aménagée**, véritable îlot de fraîcheur qui accueillera biodiversité et agriculture urbaine.

→ **Un volet Entreprises** : village des solutions, des innovations, des startups pour la planète.



